

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick – Rapport d'étape 2022 : Sommaire détaillé

Depuis sa publication en décembre 2016, le gouvernement s'emploie à mettre en œuvre *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Le rapport d'étape principal présente les éléments essentiels d'une série de mesures individuelles. Le rapport suivant est un complément du rapport périodique.

Il résume en détail les 118 mesures, indiquant le ministère provincial responsable, l'état d'avancement et les progrès accomplis. Deux types de mesures sont signalées comme terminées : celles pour lesquelles un livrable mesurable clair a été défini et a été exécuté dans les cinq ans du plan d'action et celles pour lesquelles aucun livrable clair n'a été défini, mais pour lesquelles la quantité de travail réalisé au cours des cinq ans du plan d'action est suffisante pour qu'elles soient considérées comme terminées aux fins du plan d'action, mesures qui continueront de faire partie des activités quotidiennes du gouvernement. Les mesures signalées comme non terminées sont celles dont, pour plusieurs raisons, les résultats attendus n'ont pas été obtenus au cours des cinq années du plan. Ce n'est pas parce que rien n'a été fait, mais plutôt parce que le délai d'exécution de ces mesures était plus long que la durée du plan d'action ou que la gestion de multiples priorités a fait en sorte que certaines priorités ont changé.

Le rapport comprend également un aperçu des réductions des gaz à effet de serre (GES) découlant de la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que des données sur l'intensité des émissions de GES du Nouveau-Brunswick (GES/PIB) et du *Rapport d'inventaire national sur les émissions de gaz à effet de serre* au Nouveau-Brunswick qui présente les dernières données disponibles sur les émissions annuelles de GES de la province. Les émissions annuelles du Nouveau-Brunswick sont ventilées par secteur, illustrant la tendance des émissions et le pourcentage de contribution de chaque secteur aux émissions de GES provinciales.

LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Le rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement

1 *Établir un comité du Cabinet, présidé par le premier ministre, qui se consacre uniquement à la question des changements climatiques et qui veille à la mise en œuvre du plan d'action.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif**

Bien qu'un comité du Cabinet n'ait pas été créé, un comité permanent multipartite sur les changements climatiques et l'intendance environnementale a été créé en décembre 2019. La surveillance de ce comité contribue à faire en sorte que les mesures de lutte contre les changements climatiques soient privilégiées.

2 Déposer une Loi sur les changements climatiques afin de déclarer l'engagement du Nouveau-Brunswick envers l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci; accorder l'autorité permettant de mettre en place un mécanisme de tarification du carbone; créer un fonds des changements climatiques, étant autorisé à dépenser les recettes; fixer des limites d'émissions industrielles; faire preuve de transparence et de responsabilité.

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

La Loi sur les changements climatiques a été présentée en décembre 2017 et promulguée au printemps 2018. Des modifications à la Loi visant à permettre la réglementation des grands émetteurs au moyen du système de tarification fondé sur le rendement ont été adoptées en mars 2020. Des règlements à l'appui du système de tarification fondé sur le rendement sont entrés en vigueur à l'été 2021.

3 Exiger que la question des changements climatiques, soit les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, soit prise en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif (MCE).

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif

Le Secrétariat des changements climatiques s'emploie, de concert avec des ministères, à attirer l'attention sur les questions climatiques et l'influence qu'elles ont sur l'élaboration de politiques. Le Secrétariat va continuer de collaborer avec le Bureau du Conseil exécutif afin de faire en sorte que les facteurs climatiques soient pris en considération dans l'élaboration des politiques et des mémoires au Conseil exécutif.

4 Inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et aux sociétés de la Couronne l'exigence selon laquelle il faut : a - prendre en compte les changements climatiques dans toute prise de décisions; b - assumer la responsabilité de réduire les émissions de GES et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques dans des secteurs économiques propres au ministère ou à la société.

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif

Le gouvernement provincial a adressé aux sociétés de la Couronne des lettres de mandat en 2020-2021 et 2021-2022 qui comprenaient des directives pour contribuer au Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Ces sociétés de la Couronne comprenaient : Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, Opportunités Nouveau-Brunswick, Énergie NB, le New Brunswick Community College (NBCC) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), Service Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les lettres de mandat comprenaient des instructions demandant aux sociétés de la Couronne pour qu'elles contribuent au Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

Le CCNB utilise l'outil Portfolio Manager d'ENERGY STAR pour surveiller la consommation d'énergie des bâtiments de l'installation. Le plan de mise en œuvre de la lutte contre les changements climatiques du CCNB est en cours d'élaboration. Reconnaissant la nécessité d'un changement organisationnel pour lutter contre les changements climatiques, le CCNB a intégré l'un des résultats en matière de changements climatiques dans son plan stratégique pour 2022-2027, à compter du 1er avril 2022.

Le NBCC a élaboré une stratégie d'action climatique pour 2022-2024 qui reconnaît le potentiel du collège d'accroître ses incidences sociales et économiques dans ce domaine important et repose sur les piliers suivants : 1) Éducation et programmes universitaires ; 2) Recherche appliquée et innovation ; 3) Installations et administration ; 4) Partenariats et engagement intégré.

5 Donner l'exemple au chapitre des changements climatiques par la voie de mesures et de décisions en mettant au point les outils les plus efficaces et efficaces (politiques, lois, mesures incitatives, mesures dissuasives, financement) pour lutter contre les changements climatiques.

Statut : Terminé Ministère responsable : Tous les ministères

Cette mesure est au cœur de la réponse du gouvernement provincial aux changements climatiques. En 2021, le gouvernement provincial s'est engagé à réaliser 75 % des mesures du plan d'ici le 31 mars 2022. En accordant la priorité aux changements climatiques et à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action, le gouvernement provincial a respecté et dépassé son engagement.

6 Voir à ce que le Secrétariat des changements climatiques dispose du pouvoir, de l'autorité et des ressources pour :

- a. coordonner et mesurer les réductions d'émissions de GES, les résultats de l'adaptation et les progrès de la mise en œuvre, puis faire directement rapport au comité du Cabinet, en coopération avec les services gouvernementaux et les sociétés de la Couronne;
- b. établir un genre de conseil consultatif sur le climat, composé de nombreuses parties prenantes, dans le cadre d'un modèle de mobilisation nouveau et solide;
- c. gérer la participation continue avec les partenaires provinciaux, y compris les municipalités, les Premières Nations, le milieu universitaire, le secteur privé, les ONG et les autorités fédérales, provinciales, territoriales et internationales, sur les enjeux liés aux changements climatiques;
- d. coordonner la collecte et la diffusion de renseignements liés aux changements climatiques;
- e. faciliter l'innovation et les recherches et montrer ce qui est possible grâce à des pratiques exemplaires en matière de changements climatiques;
- f. piloter la création, à l'intention du public, de programmes de sensibilisation et de programmes éducatifs sur les changements climatiques.

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

- a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick sont déclarées tous les ans par Environnement et Changement climatique Canada. En janvier 2022, le Secrétariat des changements climatiques (le Secrétariat) a fait le point sur les émissions de GES et sur les mesures d'adaptation du Nouveau-Brunswick à l'intention du Comité permanent sur les changements climatiques et l'intendance environnementale afin de définir le contexte d'un Plan d'action sur les changements climatiques renouvelé.
- b. Aucun conseil consultatif multipartite sur le climat n'a été créé.
- c. Le Secrétariat poursuit le dialogue avec un groupe d'intervenants et de Premières Nations en vue de guider la réponse du gouvernement aux changements climatiques. Le Secrétariat entretient de solides relations de travail avec tous les ordres de gouvernement et participe à plusieurs comités fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- d. Les données climatiques sont régulièrement mises à jour et communiquées aux intervenants et au public.
- e. Le Secrétariat dispose d'un solide réseau dans le monde de la recherche et s'emploie avec ses partenaires à faciliter l'innovation et la recherche et à démontrer ce qu'il est possible de faire grâce aux pratiques exemplaires relatives aux changements climatiques. Une grande partie de ce travail est financée par le Fonds en fiducie pour l'environnement.
- f. Le Secrétariat a élaboré une campagne pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques, leurs effets sur la province et ce que les gens du Nouveau-Brunswick peuvent faire pour participer aux solutions.

Éducation et sensibilisation

7 *Élaborer une stratégie de communication audacieuse et globale pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques, y compris les liens entre l'activité humaine et les changements climatiques, et cerner les possibilités pour la population du Nouveau-Brunswick d'apporter des solutions. Faire participer des partenaires pour favoriser le rayonnement d'efforts et de messages semblables à l'extérieur du gouvernement.*

Statut : Terminé Ministère responsable : **Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a créé une campagne de communication pour éduquer les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques et sur leurs effets sur la province et pour déterminer par quels moyens les gens du Nouveau-Brunswick peuvent participer aux solutions. La campagne comprend divers documents de communication, comme un nouveau site Web axé sur les changements climatiques au Nouveau-Brunswick, des infographies, des vidéos animées et du contenu sur les médias sociaux.

La campagne sera lancée par phases tout au long de 2022-2023.

8 *Créer un guichet unique contenant divers types de renseignements sur le climat. Les renseignements doivent être faciles à obtenir, à comprendre et à interpréter. Une stratégie de communication est requise pour tenir les partenaires au courant des renseignements et de leur utilité.*

Statut : Terminé Ministère responsable : **Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a entrepris des discussions avec le gouvernement fédéral et les autres provinces de l'Atlantique au sujet de la création d'un carrefour des données climatiques de l'Atlantique. CLIMAtlantic a été créé et lancé; le site était entièrement opérationnel à la fin de 2021.

CLIMAtlantic est chargé de diffuser de l'information sur le climat, de mobiliser les intervenants et le public et de fournir des services d'adaptation aux changements climatiques aux gens du Nouveau-Brunswick dans le but d'acquiescer des connaissances sur le climat, d'éclairer au mieux la prise de décision à tous les niveaux et de renforcer la résilience collective de la province aux répercussions des changements climatiques. CLIMAtlantic servira de dépôt central pour les dernières informations, données scientifiques et données climatiques, qui seront accessibles au public dans un format facile à comprendre. Grâce à une vaste initiative de sensibilisation et de mobilisation, CLIMAtlantic fournira aux partenaires de l'information sur les changements climatiques et les sensibilisera à la valeur de ces renseignements.

9 *Traiter des changements climatiques dans les programmes d'études à tous les niveaux scolaires, y compris de l'apprentissage expérientiel et de la participation des apprenants aux initiatives de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité locale.*

Statut : Pas terminé Ministère responsable : **Éducation et Développement de la petite enfance**

Les secteurs anglophone et francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) travaillent en étroite collaboration à l'intégration de la dimension des changements climatiques dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick et demeurent déterminés à intégrer ce thème dans l'éducation à tous les niveaux.

Pour soutenir davantage le travail d'enseignement entourant les changements climatiques, le gouvernement provincial a créé des outils et continue à soutenir et à offrir des possibilités de perfectionnement professionnel. Par exemple, des documents d'accompagnement sur les changements climatiques ont été créés dans le secteur anglophone pour soutenir le perfectionnement des enseignants et la planification des enseignements de renforcement des connaissances des élèves dans ce domaine. Le secteur anglophone d'EDPE a également créé et lancé un site collaboratif SharePoint pour les enseignants qui comprend des ressources éducatives bilingues sur les changements climatiques, des perspectives autochtones, des possibilités de subventions et des possibilités de perfectionnement professionnel. Le secteur francophone d'EDPE a également créé un espace collaboratif en

ligne similaire qui comprend des ressources éducatives sur les changements climatiques pour les enseignants et les élèves.

En octobre 2019, la formation aux enjeux climatiques, la sensibilisation aux problèmes énergétiques et les questions de durabilité ont été intégrées dans le programme de sciences du secteur anglophone, de la 3e à la 10e année. Dans le secteur francophone, les enseignants sont également incités à intégrer la thématique des changements climatiques en classe, à tous les niveaux, pour élaborer différents projets d'investigation/enquête avec les élèves.

En août 2019, le secteur anglophone a organisé, en partenariat avec l'organisme national sans but lucratif L'Éducation au service de la Terre, un séminaire d'été de deux jours pour les éducateurs anglophones et francophones afin d'explorer le thème des changements climatiques et de l'efficacité de l'enseignement à cet égard.

En janvier 2020, les deux secteurs d'EDPE ont participé avec plus de 45 partenaires de la région de l'Atlantique à une séance de discussion sur les résultats de l'enquête nationale de l'organisme L'Éducation au service de la Terre en matière de changements climatiques et d'éducation. La séance de mobilisation des connaissances de l'Atlantique visait à sensibiliser les participants aux possibilités liées aux changements climatiques dans la région de l'Atlantique et à dégager des stratégies pour améliorer les discussions sur les changements climatiques en classe.

Le secteur francophone a créé un comité consultatif jeunesse sur les changements climatiques, pour faire part de pratiques exemplaires pouvant être utilisées dans les écoles à l'échelle de la province. En octobre 2021, une conférence sur les changements climatiques a réuni des centaines de leaders étudiants des 22 conseils d'élèves francophones de la province.

Depuis mars 2021, les districts scolaires des secteurs anglophone et francophone s'emploient à donner aux élèves les moyens d'agir pour lutter contre les changements climatiques au moyen de projets d'action climatique. Le Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick a investi dans 54 projets d'action sur les changements climatiques dans le secteur anglophone et dans plus de 55 projets ÉducActions climatiques dans le secteur francophone. Ces projets visent à réduire l'empreinte carbone des écoles et des apprenants et se concentrent sur des sujets comme le transport, l'énergie, les déchets et la protection et la restauration des écosystèmes.

Parallèlement aux projets d'action climatique, des investissements du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick ont été fournis aux districts et aux éducateurs anglophones pour offrir un perfectionnement professionnel et aider à intégrer l'éducation en matière de changements climatiques grâce à des ressources de littératie climatique, à l'apprentissage professionnel et à des ressources de données comme Portfolio Manager d'ENERGY STAR, qui est utilisé en classe par les élèves pour comprendre les effets de la consommation d'énergie.

Un cadre d'éducation climatique qui soutiendra l'intégration de l'éducation en matière de changements climatiques au programme scolaire en est actuellement au stade d'ébauche.

Un enseignant de soutien à l'apprentissage pour les programmes d'études du secteur anglophone et un pour le secteur francophone ont été affectés à l'éducation sur l'action climatique et à l'intégration des changements climatiques dans le système d'éducation. En collaboration, ils soutiennent un réseau d'éducateurs couvrant toute la province.

Des séances de perfectionnement professionnel ont été offertes aux agents de développement communautaire de toutes les écoles des trois districts francophones. La formation était axée sur les changements climatiques et le processus de demande pour les projets *ÉducActions climatiques*. En février 2022, une sélection de cours de perfectionnement a été présentée aux enseignants. Ainsi, plus de 150 enseignants ont participé à des ateliers ou à des formations, et plus de 1 200 ressources seront distribuées dans les écoles de la province.

Le gouvernement provincial continue d'appuyer et de guider The Gaia Project dans la création de ressources et d'activités à l'intention des enseignants de la maternelle à la cinquième année. Les enseignants de soutien à l'apprentissage nouvellement embauchés ont permis la poursuite de ce partenariat ainsi que la création de nouveaux partenariats avec plus d'une dizaine d'organismes environnementaux bilingues, de ministères provinciaux et d'experts de la province.

En 2021-2022, les éducateurs et les apprenants anglophones et francophones ont participé à plus de 100 projets d'action climatique et de renforcement des capacités dans toutes les matières, en se fondant sur la climatologie.

L'élan des activités des enseignants de soutien à l'apprentissage devrait se poursuivre en 2022-2023, car le passage à l'action climatique au Nouveau-Brunswick nécessite une formation continue.

Renforcement des capacités

10 *Soutenir la recherche au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick et y investir de façon stratégique.* **Statut : Terminé** **Ministère responsable : Éducation postsecondaire, Formation et Travail**

Le gouvernement provincial poursuit le financement de la recherche appliquée dans les établissements postsecondaires et les instituts de recherche financés par l'État, par l'intermédiaire de tiers, comme la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB). En 2019, la FINB a commencé à piloter un Fonds de recherche en innovation sociale. Ce fonds a soutenu des projets visant à répondre à des enjeux complexes sur le plan environnemental ayant des répercussions sur la province. Ce travail est directement lié à la mesure 105.

De plus, le gouvernement provincial finance la recherche sur les changements climatiques par le Fonds en fiducie pour l'environnement.

11 *Investir dans la formation des travailleurs, surtout dans les métiers, pour créer une nouvelle main-d'œuvre axée sur l'efficacité énergétique, la gestion énergétique et l'énergie non émettrice.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Éducation postsecondaire, Formation et Travail**

Le Fonds de réactivité du gouvernement provincial a été utilisé par le CCNB et le NBCC pour financer la formation en réponse aux besoins pressants des particuliers et de l'industrie sur le marché du travail. Le NBCC a reçu du financement en 2015-2016 pour un projet d'éducation en matière de véhicules électriques et en 2018-2019 pour financer le projet d'installation de panneaux solaires. Par ailleurs, un Fonds de réactivité a été lancé en 2021-2022 pour les universités publiques.

Le CCNB a intégré des changements dans la salle de classe visant à réduire l'empreinte énergétique de ses programmes, comme l'utilisation de simulateurs dans les cours de camionnage et de conduite d'équipement lourd.

Les programmes de technologie de l'ingénierie du bâtiment et de camionnage, entre autres, ont été mis à jour pour inclure l'utilisation des technologies de maison intelligente permettant de réguler le CVCA et l'éclairage, ainsi que des objectifs liés aux techniques de conduite écologiques qui contribuent à l'efficacité énergétique. Le CCNB propose également des cours axés sur des techniques respectueuses de l'environnement, dans le cadre de différents programmes, notamment : un cours sur la maîtrise des substances nocives pour l'ozone (réglementation et manipulation des frigorigènes) conduisant à une certification; un cours sur les systèmes géothermiques et les pompes à chaleur; un cours de certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) sur la construction écologique, dans le cadre du programme de formation des contremaîtres.

Le NBCC a intégré des méthodes de construction éconergétiques dans son programme de menuiserie et aux expériences d'apprentissage qui s'y rapportent. Le NBCC offre également un programme de formation de technologues en systèmes énergétiques axé sur les ressources renouvelables. Les élèves apprennent à analyser la consommation énergétique, à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts et les dommages.

En 2019-2020, le Fonds en fiducie pour l'environnement a soutenu un projet de maisons à bilan énergétique nul dirigé par le NBCC. Le projet mobilisera les élèves en vue de la création d'une maison intelligente prête pour une consommation énergétique nette nulle qui servira de plateforme de démonstration pédagogique et promotionnelle.

12 *Resserrer les liens entre les gouvernements, les chercheurs, les ONG, les collectivités locales et les Premières Nations afin de créer des partenariats et d'accroître les capacités locales.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial s'est employé à favoriser les liens entre le gouvernement, les chercheurs, les ONG, les collectivités locales et les Premières Nations, en vue de créer des partenariats et de renforcer les capacités locales en matière d'adaptation aux répercussions des changements climatiques. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec des chercheurs pour élaborer des outils, des données et des directives qui sont utilisés dans plusieurs secteurs pour renforcer la résilience climatique.

Au cours des cinq dernières années, le Secrétariat a accordé la priorité au travail avec les collectivités et les Premières Nations par l'intermédiaire de multiples initiatives de planification de l'adaptation. L'élaboration d'évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et de plans d'adaptation a été dirigée par des ONG dans toute la province.

Ce travail a renforcé les capacités locales en informant le public et divers secteurs sur des sujets comme les inondations, l'élévation du niveau de la mer, l'adaptation de nos ressources naturelles aux conditions futures, la préparation aux situations d'urgence et l'utilisation de solutions basées sur la nature pour protéger les communautés des répercussions des changements climatiques.

Gouvernement neutre en carbone

13 *Atteindre la neutralité en carbone dans ses activités, ses installations et ses véhicules d'ici à 2030*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Une étude préliminaire, qui explore le sujet du gouvernement neutre en carbone, a été achevée en mars 2020.

Compte tenu de l'importance de réduire les émissions de GES dans la province, le gouvernement provincial a fait preuve de leadership dans le cadre plusieurs mesures de réduction des GES :

- Plus de 800 bâtiments publics ont été saisis dans le système de gestion de l'énergie Portfolio ManagerMD d'ENERGY STARMD, y compris des écoles, des établissements de santé, des bureaux et des garages.
- Depuis le début de ce plan d'action, les investissements du gouvernement provincial provenant de ses programmes d'efficacité énergétique et du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick ont permis d'importantes rénovations éconergétiques et contribué à une réduction de plus de 43 000 tonnes de GES.
- Lorsque cela est possible, des conversions de l'alimentation sont entreprises pour passer à des carburants à faible émission de carbone. Au cours des 5 dernières années, 28 sites ont été convertis au gaz naturel, au propane ou à la biomasse.
- Le gouvernement provincial continue de prendre des mesures pour réduire les émissions de GES de son parc automobile. Deux autobus scolaires électriques ont été ajoutés au parc en 2017-2018 et 11 véhicules électriques hybrides rechargeables ont été ajoutés au parc général en 2018-2019. En 2019-2020, le gouvernement a acheté 16 autobus scolaires au propane et 74 autobus à essence; ces deux sources de carburant sont plus respectueuses de l'environnement que le diesel. Le parc automobile de la direction de GNB comprend 21 véhicules hybrides et 2 véhicules électriques.

14 *Créer un programme de compensation des GES afin de faciliter l'atteinte de son objectif de neutralité en carbone.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a réalisé une étude initiale qui a évalué toutes les formes de compensations, y compris les enjeux de conformité et les compensations volontaires.

15 *Encourager les administrations municipales et d'autres administrations publiques à participer et à prendre des engagements de même nature que ceux du gouvernement provincial.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Au cours des cinq dernières années, les travaux se sont concentrés sur l'exploration des possibilités de réduction des gaz à effet de serre au sein du gouvernement provincial. La collaboration avec les administrations municipales et avec les autres administrations publiques se fera par l'élaboration de plans communautaires et organisationnels de réduction des GES.

16 *Renforcer sa politique d'écologisation des bâtiments afin d'inclure des normes de rendement plus élevées en ce qui concerne l'énergie, l'environnement et la santé dans le cadre de la conception et de la construction de nouveaux bâtiments appartenant au gouvernement et financés par celui-ci. Cela doit servir d'exemple pour les autres ordres de gouvernement et le secteur privé.*

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Le gouvernement provincial est proactif et reste à jour avec les objectifs environnementaux relatifs aux normes de construction écologiques et aux systèmes de cotes.

La Politique d'écologisation des bâtiments continuera d'évoluer au fur et à mesure que de nouveaux codes du bâtiment et de l'énergie seront adoptés par le gouvernement provincial.

Il s'agit d'un processus continu, en cours, où le ministère des Transports et de l'Infrastructure fournit des conseils aux ministères clients, avec des recommandations de normes de rendement accrues qui sont équilibrées avec l'enjeu de la viabilité économique dans leurs budgets de projet.

Cette politique est sur la bonne voie et devrait permettre de favoriser et défendre des principes et des normes de rendement plus élevés en matière de durabilité pour les bâtiments provinciaux à mesure que l'industrie de l'écologisation continue de croître et d'évoluer.

17 *Améliorer le rendement énergétique de tous les bâtiments existants appartenant au gouvernement, notamment les bureaux, les écoles, les hôpitaux et le logement abordable.*

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Le gouvernement provincial a continué de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, dans le cadre du programme d'améliorations énergétiques du ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI). Le Ministère recense, en étroite collaboration avec les membres de l'Unité de gestion de l'énergie de Service Nouveau-Brunswick, des occasions potentielles de réduction des coûts et de diminution des émissions de GES. Les projets sont conçus, construits et encadrés à des fins de vérification du rendement.

Depuis avril 2017, les investissements du gouvernement provincial provenant de ses programmes d'efficacité énergétique (programme d'améliorations énergétiques, énergies renouvelables et programme d'éclairage du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) et du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick ont contribué à une réduction des GES de plus de 43 000 tonnes. Parmi les exemples de mesures figurent la mise à niveau des systèmes de contrôle pour mettre en œuvre des stratégies de programmation et de limitation de la demande, la ventilation contrôlée sur demande, les ventilateurs de récupération d'énergie, les installations de chaudières à biomasse et la modernisation de l'éclairage.

L'amélioration du rendement énergétique des bâtiments financés par des fonds publics est très importante et constitue un effort continu. Les bâtiments existants appartenant au gouvernement n'ont pas tous été traités au cours des cinq dernières années en raison du calendrier serré et des ressources importantes nécessaires pour améliorer le rendement énergétique des bâtiments. Le MTI continuera de définir les ressources et les possibilités nécessaires pour améliorer le rendement énergétique de tous les bâtiments gouvernementaux.

Services Nouveau-Brunswick a créé un tableau de bord, actuellement à l'étape d'essai, pour présenter les données de Portfolio Manager à l'aide du logiciel Microsoft Power BI. Ce tableau de bord fournira une rétroaction à jour sur les progrès continus du gouvernement provincial vers la réalisation de cette mesure de suivi.

18 *En milieu urbain, et là où c'est possible ailleurs, privilégier l'installation des bâtiments publics dans des secteurs accessibles à pied, à vélo et par le transport en commun.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Travaillant avec les ministères clients et les municipalités, le gouvernement provincial prend en considération la possibilité de se déplacer en transports en commun, en marchant ou à vélo pour déterminer l'emplacement des nouveaux édifices publics.

Le gouvernement a sollicité des propositions pour la construction, début 2020, de deux nouvelles écoles qui seront situées à proximité des réseaux de sentiers. La nouvelle école actuellement en construction à Hanwell pour les élèves de la maternelle à la 8e année sera reliée au sentier du parc naturel de la Communauté rurale de Hanwell. La construction de la nouvelle école pour les élèves de la 6e à la 8e année de Moncton n'a pas encore commencé, mais cet établissement sera également situé à proximité d'un itinéraire d'autobus.

19 *Poursuivre l'élimination progressive du mazout utilisé pour chauffer les bâtiments du secteur public et le remplacer par des carburants à faible teneur en carbone, comme les granules de bois, le combustible de déchets de bois, le gaz naturel, la biomasse et l'énergie solaire.*

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Grâce au processus d'évaluation tout au long du cycle de vie, on bâtit de nouvelles constructions utilisant des systèmes de chauffage au gaz naturel ou à granulés de bois, plutôt qu'au mazout. Dans la mesure du possible, des conversions sont entreprises au profit de combustibles à faible teneur en carbone, au moment du renouvellement des équipements ou de l'installation de centrales de chauffage autonomes, afin de compenser la dépendance au mazout. Au cours des 5 dernières années, 28 sites ont été convertis au gaz naturel, au propane ou à la biomasse. La chaudière à biomasse de l'hôpital du Haut de la Vallée a été mise en service en décembre 2021. Cette installation devrait réduire la consommation de mazout de l'hôpital de plus de 440 000 litres par an, entraînant une réduction des GES de 1 220 tonnes.

L'élimination progressive du mazout pour le chauffage des bâtiments financés par l'État est très importante et constitue un effort continu. Les bâtiments appartenant au gouvernement existants qui utilisent du mazout pour le chauffage n'ont pas tous été traités au cours des cinq dernières années en raison des échéances serrées et des ressources importantes nécessaires pour la conversion vers les combustibles à faible émission de carbone.

Le gouvernement provincial continuera de déployer des efforts pour limiter l'utilisation du mazout pour le chauffage des édifices financés par l'État.

20 *Exiger une désignation de rendement énergétique (analyse comparative et étiquetage) pour l'ensemble des nouvelles constructions et des rénovations importantes de bâtiments bénéficiant d'un financement public.*

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Le gouvernement provincial a mis en œuvre et maintiendra, à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, un système de gestion énergétique et de production de rapports pour les édifices existants (mesure 113), s'appuyant sur ENERGY STARMD Portfolio ManagerMD.

Toutes les nouvelles constructions, une fois achevées, continueront d'être entrées dans ENERGY STARMD Portfolio ManagerMD. On mettra à jour les détails pertinents sur les bâtiments qui ont fait l'objet de rénovations majeures dans le système.

Les nouvelles constructions et les rénovations majeures de bâtiments font l'objet d'une modélisation énergétique dans le cadre du processus de conception, ce qui permet d'établir des valeurs de référence pour le rendement des bâtiments en l'absence de données historiques. Les données sur la consommation d'énergie sont examinées pour déterminer si les nouveaux bâtiments sont exploités conformément à leur conception ou pour mettre en évidence des améliorations supplémentaires potentielles. Les modèles énergétiques contribuent directement au système d'évaluation écologique choisi pour un projet donné (LEED ou Green Globe, par exemple). SNB continuera de maintenir ENERGY STARMD Portfolio ManagerMD.

Le gouvernement provincial a concentré ses efforts sur le volet « analyse comparative » de cette mesure. Le volet « étiquetage » n'a pas été achevé dans les cinq ans de ce plan d'action.

21 *Accroître le recours aux produits de bois d'apparence et structurel en construction, en se fondant sur une évaluation favorable du cycle de vie pour tous les nouveaux bâtiments et rénovations importantes bénéficiant d'un financement public.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Le gouvernement provincial respectera la politique en matière d'utilisation du bois dans la construction des édifices publics, qui exige que l'on utilise du bois dans les structures des bâtiments lorsqu'il s'agit d'un matériau de construction pratique et compétitif.

Des travaux sont en cours pour cerner et évaluer les possibilités d'utiliser le bois comme matériau de construction pour les ouvrages destinés aux transports. On a utilisé du bois pour la construction de charpentes de salles de classe modulaires et de foyers de soins, pour le pavillon à charpente en bois du parc Provincial Mont Carleton et pour remplacer le pont couvert du ruisseau Vaughan, à St. Martins. Le pont est remplacé par une nouvelle structure moderne en bois. L'utilisation du bois dans la construction de ponts permettrait de réduire les besoins en béton, dont la production nécessite une énergie considérable.

Émissions de GES du secteur des transports de la province

22 *Préparer une politique de transport écologique comprenant des mesures pour : a - élaborer une stratégie gouvernementale concernant les véhicules électriques et mettre en œuvre des programmes liés au parc de véhicules et à l'infrastructure de recharge; b - mettre en œuvre un nouveau système d'approvisionnement de la flotte qui respecte la politique verte d'approvisionnement et des systèmes de gestion, notamment en ce qui concerne les véhicules à carburant de remplacement qui améliorent le rendement du carburant et réduisent les émissions de GES; c - promouvoir une culture où les déplacements effectués par les fonctionnaires sont réduits au minimum, au moyen de mesures, comme des capacités améliorées en matière de téléconférence dans les bureaux du gouvernement, des formules de travail non conventionnelles, une politique renforcée relative au déplacement des employés et l'encouragement à utiliser des modes de transport alternatifs pour les déplacements domicile-travail.*

Statut : Pas terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Conformément à la politique de transport écologique du gouvernement provincial, l'Agence de gestion des véhicules (AGV) du ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) recherche les véhicules présentant la meilleure efficacité énergétique qui soit et les pratiques de conduite les plus respectueuses de l'environnement. Le gouvernement provincial exige que les véhicules de direction figurent dans les 10 % des véhicules présentant la meilleure efficacité énergétique de leur catégorie.

Le gouvernement provincial continue de prendre des mesures pour réduire les émissions de GES de son parc automobile. L'AGV travaille en collaboration avec sa clientèle de ministères à la surveillance d'un certain nombre de paramètres, comme le ralenti, la vitesse, l'accélération rapide et la décélération brutale, sur les véhicules de ses parcs, notamment les autobus scolaires, les chasse-neige et les véhicules légers.

Les travaux sur la Stratégie pour un parc automobile vert sont en cours. Grâce au Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a investi dans un système de gestion du parc automobile.

L'AGV embauchera un gestionnaire de parc automobile vert au printemps ou à l'été 2022 pour collaborer avec tous les ministères clients et fournir des conseils et un soutien pour la transformation, l'exploitation et l'entretien dans le cadre de l'écologisation du parc automobile du gouvernement.

Le gouvernement provincial continue de prendre des mesures pour réduire les émissions de GES dus au secteur des transports. Le parc automobile du GNB est composé de nombreux véhicules comme des autobus scolaires, des chasse-neige, des véhicules légers, etc. GNB s'efforce de surveiller la marche au ralenti, la vitesse, l'accélération rapide et la décélération agressive des véhicules affectés à leurs parcs automobiles afin d'améliorer l'efficacité des véhicules.

En 2020, Services Nouveau-Brunswick a réalisé une évaluation du parc automobile. La plupart des mises à niveau recommandées pour permettre au parc automobile d'avoir une meilleure efficacité énergétique ont été achevées en mars 2022.

Deux autobus scolaires électriques ont été ajoutés au parc en 2017-2018 et 11 véhicules électriques hybrides rechargeables ont été ajoutés au parc général en 2018-2019. En 2019-2020, le gouvernement a acheté 16 autobus scolaires au propane et 74 autobus à essence, ces deux sources de carburant étant plus respectueuses de l'environnement que le diesel. Le parc automobile de la direction de GNB comprend 21 véhicules hybrides et 2 véhicules électriques.

Au cours des deux dernières années, les capacités de téléconférence des employés du gouvernement ont été renforcées dans les bureaux du gouvernement, et le gouvernement a créé une politique de travail à distance du GNB.

Approvisionnement à faible contenu de carbone

23 *Préparer une politique verte d'approvisionnement, comportant une stratégie de mise en œuvre progressive, afin d'obtenir des véhicules laissant l'empreinte carbone la plus faible. La politique devrait aussi permettre de réduire au minimum les impacts sur l'environnement, d'atténuer les risques liés au climat, tout en répondant aux exigences en matière de coûts et de qualité puis en respectant les accords commerciaux.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Service Nouveau-Brunswick**

En décembre 2021, le gouvernement provincial a publié une politique verte d'approvisionnement et une trousse d'outils pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Dans la mesure du possible, le gouvernement provincial s'engage à :

- Tenir compte des impacts environnementaux dans le cadre du processus d'approvisionnement pour respecter ses engagements environnementaux tout en demeurant responsable sur le plan fiscal.
- Intégrer de manière significative les exigences environnementales appropriées dans les documents d'appel d'offres.
- Veiller à ce que l'impact environnemental soit correctement évalué dans le cadre des évaluations relatives aux appels d'offres.

Collaboration et partenariats intergouvernementaux

24 *Continuer de collaborer activement avec des administrations voisines dans le cadre des initiatives et des plans concernant les changements climatiques de la GNA-PMEC et du Conseil du golfe du Maine.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Nouveau-Brunswick continue de participer activement aux travaux sur les changements climatiques des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC). Un plan d'action régional sur les changements climatiques a été publié en 2017.

En juin 2018, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a présidé, au nom du gouvernement provincial, le Conseil et son groupe de travail lors de son assemblée générale annuelle à Gloucester, au Massachusetts. Par la suite, pour le reste de 2018 et pour l'hiver 2019, le personnel a contribué à la planification de deux symposiums, organisés à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick, et à Portland, dans le Maine.

Le gouvernement provincial a coprésidé le groupe de travail sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques des GNA/PMEC avec le Maine. En 2021, le groupe de travail a produit un rapport sur la coordination régionale pour la planification de la résilience et de l'adaptation (*Regional Coordination for Resiliency and Adaptation Planning*), qui décrit comment les États, les provinces et le groupe de travail sur les mesures d'adaptation peuvent agir pour permettre l'adaptation aux changements climatiques :

- a) Tenir à jour un recueil des pratiques exemplaires en matière d'adaptation;
- b) Travailler en collaboration sur des projets visant à accroître les échanges de connaissances dans la région, en fournissant aux dirigeants un accès à des modèles réussis pour accélérer la mise en œuvre des pratiques exemplaires;

c) Assurer la coordination des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques entre les comités et les groupes de travail des GNA/PMEC pour fournir des réponses interdisciplinaires.

En 2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, au nom du gouvernement provincial, a participé à plusieurs réunions et initiatives par l'intermédiaire du Conseil du golfe du Maine.

Le Nouveau-Brunswick continuera de collaborer activement avec les administrations voisines sur les changements climatiques par l'intermédiaire du GNA/PMEC et du Conseil du golfe du Maine.

25 *S'engager avec les municipalités et les commissions de services régionaux à encourager les mesures aux étapes de la planification communautaire et de développement local, ce qui englobe les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, la croissance intelligente, le rétablissement des sites contaminés et le développement intercalaire.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les gouvernements locaux et les commissions de services régionaux ont intégré, dans la mesure du possible, des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs conséquences aux plans locaux d'utilisation des terres. Certains gouvernements locaux intègrent actuellement à leurs pratiques la croissance intelligente, l'aménagement intercalaire et le réaménagement de friches industrielles.

Le gouvernement provincial encourage l'inclusion des changements climatiques dans les plans d'utilisation des terres. En 2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a examiné 145 plans d'utilisation des terres et a constaté que 27 % des plans comprenaient des politiques d'adaptation aux changements climatiques. Jusqu'à récemment, il n'était pas nécessaire d'intégrer les changements climatiques dans ces plans.

En décembre 2021, la *Loi sur l'urbanisme* a été modifiée pour exiger que tous les plans d'utilisation des terres incluent des politiques liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Pour faciliter l'établissement de politiques sur les changements climatiques dans les plans d'utilisation des terres, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a dressé une liste d'énoncés de politique sur les changements climatiques pouvant être utilisés. Le ministère a veillé à ce que des données et des renseignements sur les changements climatiques soient fournis aux commissions de services régionaux et aux administrations locales en diffusant des rapports, des données et des renseignements.

En 2021, le personnel du Secrétariat des changements climatiques a présenté les données climatiques les plus récentes aux planificateurs de l'utilisation des terres lors de diverses conférences et réunions.

26 *Collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral dans les secteurs prioritaires comme la surveillance et la recherche relatives aux changements climatiques, la réglementation des GES, l'accès aux marchés d'exportation pour les produits et technologies à faibles émissions de carbone du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres domaines d'intérêt commun.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial participe toujours à des groupes de travail FPT, comme ceux qui soutiennent le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, afin de veiller à ce que les intérêts du Nouveau-Brunswick soient représentés et de tirer des leçons des expériences des autres provinces et des territoires canadiens.

En 2017, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Comité de coordination d'experts établi en vertu du Cadre pancanadien, qui comprend des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le Nouveau-Brunswick y est représenté par le Secrétariat des changements climatiques.

En novembre 2019, le Nouveau-Brunswick a accueilli la Plénière de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada et a contribué au rapport de RNCan intitulé « [Le Canada dans un climat en changement : Perspectives régionales](#) », pour le volet concernant les provinces de l'Atlantique.

27 Continuer de collaborer étroitement avec d'autres provinces de l'Atlantique dans le cadre de Solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique (SACCA) afin de partager de l'information et de multiplier les possibilités de financement liées à l'adaptation aux changements climatiques.

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

L'ancienne Association des solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique a pris fin en 2021. Les initiatives communes visant à renforcer la résilience collective aux changements climatiques sont désormais poursuivies par l'intermédiaire de CLIMAtlantic. Chacune des provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral sont représentés au conseil d'administration de l'organisme nouvellement créé.

Le Nouveau-Brunswick a affecté un spécialiste de l'adaptation aux changements climatiques à CLIMAtlantic, qui diffusera de l'information sur le climat, mobilisera les intervenants et le public et fournira des services d'adaptation aux changements climatiques aux gens du Nouveau-Brunswick dans le but d'acquérir des connaissances sur le climat, d'éclairer au mieux la prise de décision à tous les niveaux et de renforcer la résilience collective de la province aux répercussions des changements climatiques.

28 Continuer de participer aux groupes de travail nationaux sur l'adaptation, comme la Plateforme d'adaptation de Ressources naturelles Canada, et entretenir des relations avec eux.

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Le gouvernement provincial a joué un rôle important au sein de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada (RNCAN), ainsi qu'au sein d'autres comités et d'autres groupes de travail FPT. Le Nouveau-Brunswick est membre du Comité des politiques en matière de répercussions des changements climatiques et d'adaptation, du Groupe de travail national sur la gestion des zones côtières et du Comité national sur les connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques.

En novembre 2019, le gouvernement provincial a accueilli la session d'automne de la Plénière de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de RNCAN, un forum national réunissant des groupes clés au Canada dans le cadre d'une collaboration sur les priorités d'adaptation aux changements climatiques. La session a permis au Nouveau-Brunswick de présenter ses initiatives d'adaptation et d'informer les participants au sujet des programmes et projets de toute la province qui ont été conçus pour accroître la capacité locale, faire progresser la planification en matière d'adaptation climatique et renforcer la résilience collective de la province aux impacts des changements climatiques.

La participation à ces groupes de travail et à ces comités nationaux permet au gouvernement provincial d'apporter sa contribution et de tirer des leçons des dernières avancées en matière de sciences du climat et pratiques exemplaires en matière d'adaptation, et d'orienter les praticiens locaux dans le domaine des changements climatiques vers des programmes de financement et des occasions de formation.

29 Continuer de travailler en collaboration avec les organismes industriels et professionnels, afin de partager l'information et les pratiques exemplaires, puis de faciliter la dissémination des programmes de sensibilisation aux changements climatiques.

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

En 2019, les gouvernements provincial et fédéral se sont associés pour soutenir trois projets dans le cadre du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA) de Ressources naturelles Canada. Ces projets ont été achevés en mars 2022 :

- 1) Élaboration de contenus pédagogiques sur les changements climatiques et formation sur la gestion des risques liés aux changements climatiques pour les ingénieurs.
- 2) Mise en place de la [Communauté de pratique sur l'adaptation aux changements climatiques naturelle et basée sur la nature](#). La communauté de pratique a été créée pour les ONG, les ingénieurs, les municipalités, les propriétaires fonciers et le public. Elle fait la promotion de l'utilisation des actifs naturels, des écosystèmes et des solutions fondées sur la nature pour réduire les impacts des changements climatiques tout en maintenant la biodiversité et la résilience écologique.

3) Formation de professionnels de la foresterie pour aider les propriétaires de boisés à élaborer des plans de gestion forestière adaptés au climat grâce à l'outil de prescription sylvicole adaptée au climat et aux documents d'accompagnement, à plusieurs conférences et webinaires et à des vidéos d'information.

Les ingénieurs professionnels et les praticiens de l'adaptation, comme les ONG, les municipalités, les professionnels de la foresterie et les propriétaires de boisés sont maintenant bien versés dans l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans leur domaine d'expertise, leurs activités, leur mandat et leurs prises de décision quotidiennes. Cette sensibilisation contribuera de manière importante à accroître la résilience collective du Nouveau-Brunswick aux impacts des changements climatiques et constitue un résultat positif de la participation du Nouveau-Brunswick aux initiatives nationales d'adaptation.

COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

30 *Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations afin d'appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action, notamment en faisant ce qui suit : a - créer des groupes de travail avec des représentants des Premières Nations afin d'aborder les mesures prioritaires; b - inclure une représentation des Premières Nations dans un comité consultatif sur les changements climatiques; c - partager les renseignements sur les répercussions du climat et les outils aidant à déterminer et à corriger les vulnérabilités; d - appuyer les occasions de renforcement des capacités afin d'améliorer les forces, les aptitudes, les connaissances, les compétences et les habiletés des collectivités des Premières Nations pour leur permettre de lutter contre les changements climatiques; e - favoriser les programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique des domiciles et des entreprises.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial poursuit un dialogue permanent avec les représentants des Premières Nations autour des enjeux liés aux changements climatiques et du renforcement des capacités à mettre en œuvre les mesures prioritaires en rapport avec les changements climatiques. Cela comprend des discussions avec les représentants sur les questions liées au climat, y compris l'échange de données et de renseignements sur le climat, la cartographie des zones inondables, les cyanobactéries (algues bleues), les évaluations d'impact sur l'environnement, la gestion des bassins hydrographiques, etc. Ce dialogue se poursuivra tout au long de l'élaboration et du renouvellement du plan d'action sur les changements climatiques.

RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GES

Cibles de réduction des émissions de GES

31 *Fixer pour 2020, 2030 et 2050 des cibles d'émission de GES précises qui représentent des émissions totales de : a - 14,8 Mt d'ici à 2020; b - 10,7 Mt d'ici à 2030; c - 5 Mt d'ici à 2050.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Des cibles d'émissions de GES ont été établies dans le cadre de la *Loi sur les changements climatiques* promulguée en 2018. Le Nouveau-Brunswick a atteint sa cible de 2020 et est en voie d'atteindre sa cible de 2030.

32 *Mettre en œuvre un mécanisme de tarification du carbone propre au Nouveau-Brunswick, qui répond aux exigences du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre d'une tarification sur les émissions de carbone d'ici à 2018 et qui tient également compte des circonstances économiques et sociales qui sont uniques au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial, lors du développement de mécanismes spécifiques et de détails de mise en œuvre, y compris les modalités du réinvestissement des recettes, prendra en considération les répercussions sur les familles à faible revenu, les industries exposées à la concurrence étrangère et ayant une forte consommation d'énergie, puis les consommateurs et les entreprises. Toute politique sur les prix cherchera à maintenir la compétitivité et à réduire au minimum les fuites de carbone (c.-à-d. le transfert des investissements vers d'autres provinces ou territoires). Les produits découlant de la tarification des émissions de carbone seront dirigés dans un fonds consacré aux changements climatiques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

À compter du 1er avril 2020, le gouvernement provincial a instauré une taxe provinciale sur le carbone pour 22 carburants différents, qui est conforme aux directives fédérales (30 \$/t). Le 1er avril 2021, la taxe sur le carbone est passée à 40 \$/t. Les revenus supplémentaires de la taxe sur le carbone ont été dirigés vers des initiatives relatives aux changements climatiques en 2020-2021 et vers le Fonds pour les changements climatiques en 2021-2022.

Pour les grands émetteurs, le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick a été approuvé par le gouvernement fédéral en 2020 et est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Dans le cadre de ce système, les grands émetteurs industriels sont tenus de réduire l'intensité de leurs émissions de GES de 10 % d'ici 2030; les producteurs d'électricité sont tenus de respecter des normes de rendement conçues pour réduire les émissions de GES tout en réduisant au minimum les répercussions sur les tarifs des abonnés néo-brunswickois. Tous les revenus générés dans le cadre du système de tarification fondé sur le rendement seront versés au Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

Programmes d'énergie propre et d'efficacité énergétique

33 *Mandater des agents de prestation d'efficacité énergétique, afin d'offrir des initiatives d'efficacité énergétique, notamment :*

- a. *des objectifs de rendement clairs pour les services de prestation des programmes, en harmonie avec les gains potentiels d'efficacité au Nouveau-Brunswick et les niveaux de rendement dans les principales autorités, c.-à-d. entre 1,5 et 1,75 p. cent des ventes annuelles;*
- b. *un financement soutenu, y compris des incitatifs financiers et des mécanismes de financement, pour appuyer des programmes améliorés, novateurs et de longue durée;*
- c. *l'accroissement des capacités et l'élargissement des programmes pour appuyer les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick;*
- d. *la promotion et le recrutement dynamiques de participants en vue d'accroître le recours aux programmes;*
- e. *l'offre d'une formation pour les entrepreneurs de bâtiments par le truchement de partenariats avec l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick et d'autres parties prenantes;*
- f. *la couverture de tous les secteurs (transport, industriel, commercial, résidentiel) et de tous les carburants;*
- g. *les options de distribution d'énergie propre, notamment solaire, éolienne et bioénergétique;*
- h. *la vérification du rendement et la production de rapports périodiques;*
- i. *l'autorité législative et réglementaire, afin que les agents de la prestation de l'efficacité énergétique puissent se conformer aux conditions ci-dessus.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Les économies d'énergie estimées pour toutes les sources de financement réalisées entre avril 2017 et le 31 mars 2021 représentent 167 GWh. Cela se traduit par une réduction d'environ 148 000 t d'émissions de GES par an, ce qui équivaut à retirer 32 000 voitures de la circulation pendant un an.

- a. En janvier 2018, Énergie NB a embauché un consultant pour effectuer une étude exhaustive sur le potentiel de gestion axée sur la demande (GAD). Il s'agissait de recenser les options économiques provinciales, en matière d'efficacité énergétique, pour tous les secteurs du bâtiment. Le gouvernement provincial examine les conclusions, et cette étude éclairera l'élaboration d'objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'exigences budgétaires, dans le cadre de la planification à long terme et de la prestation de programmes d'efficacité énergétique, pour tous les types de combustibles et pour tous les secteurs. Les modifications législatives introduites en 2022 permettront de fixer des objectifs et un financement dans la réglementation.
- b. Énergie NB continue de s'engager à mettre en œuvre une programmation de GAD rentable avec des budgets annuels approuvés par l'organisme de réglementation. De plus, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) du gouvernement fédéral offre plus de 51 millions de dollars de financement, de 2017 à 2024, permettant ainsi d'étendre, au-delà de l'électricité, les programmes d'efficacité énergétique d'Énergie NB à tous les types de combustibles, notamment le pétrole, le gaz naturel et le propane. En 2020-2021 et 2021-2022, Énergie NB a également reçu de l'argent du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Le budget annuel total provenant de toutes les sources est passé de 13,6 millions de dollars en 2017-2018 à 34,3 millions de dollars prévus en 2021-2022.
- c. Depuis 2013, le gouvernement provincial finance le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu, avec 2 millions de dollars par année du ministère du Développement social. Un financement supplémentaire du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick a permis à Énergie NB de supprimer la liste d'attente et de plus que doubler le nombre de travaux achevés chaque année. Le nombre total d'améliorations apportées à des logements depuis 2017 est de 2 100.

Un récent investissement du Fonds pour les changements climatiques a permis l'achat et la distribution de 10 000 trousseaux d'efficacité énergétique gratuites à des organismes sans but lucratif et à des collectivités des Premières nations. Le Fonds pour les changements climatiques a également investi dans un projet pilote pour financer des rénovations éconergétiques dans les logements appartenant au ministère du Développement social.

La *Loi sur l'électricité* a également été modifiée à la fin de 2021 pour permettre à Énergie NB de financer des programmes d'amélioration éconergétique pour les personnes à faible revenu.

- d. Pour accroître la sensibilisation et l'adoption globale des programmes, Énergie NB a élaboré des campagnes de marketing multicanal modernes et globales pour tous les programmes qui ont efficacement atteint les clients par l'intermédiaire des médias sociaux, du numérique, de la vidéo, de la télévision, de la presse écrite et plus encore. Le site Web neutre et autonome SaveenergyNB.ca a été créé et est en cours d'expansion pour devenir le guichet unique en matière d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.

Depuis 2017, plus de 30 000 propriétaires ont souscrit aux programmes résidentiels, plus de 2 000 entreprises se sont enregistrées aux programmes commerciaux et des entreprises industrielles se sont inscrites à 225 projets.

- e. Depuis avril 2017, Énergie NB a offert des centaines d'heures de formation dans le cadre de 30 ateliers et séances de formation pour les constructeurs et les entrepreneurs dans le secteur résidentiel, ainsi que 26 ateliers de formation et de renforcement des capacités pour des clients commerciaux, municipaux et industriels et des organisations de services. Cela s'ajoute au renforcement informel des capacités individuelles mis en œuvre avec des clients sur place.
- f. Il existe actuellement 12 programmes offerts pour desservir tous les secteurs : Le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu, le Programme de sensibilisation communautaire sur l'efficacité énergétique et le projet pilote de logements sociaux, tous desservant le secteur des personnes à faible revenu. Le Programme éconergétique pour les maisons et le Programme de construction de nouveaux logements aident tous les deux les propriétaires du Nouveau-Brunswick à rendre leur maison plus éconergétique. Au service du secteur des entreprises, Énergie NB a mis en œuvre le nouveau Programme de remboursement pour les entreprises, le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, les services en ligne de Portfolio Manager d'ENERGY STAR, le Programme d'efficacité énergétique industrielle, y compris un nouveau service gratuit d'évaluation à pied et le Programme ÉconoPointes. De plus, Énergie NB a élaboré un programme pour les nouvelles constructions commerciales, qui en est à la phase de pilote. Tous les programmes comprennent des incitatifs pour tous les carburants, à l'exception des programmes de nouvelles constructions, qui ne sont pas admissibles au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

- g. Le Programme éconergétique pour maisons, le Programme d'encouragement à l'amélioration énergétique des immeubles commerciaux et le Programme éconergétique industriel sont dotés de mesures d'encouragement offertes pour les énergies propres et renouvelables. Vous trouverez ci-dessous le nombre total de projets d'énergie propre à ce jour :
- Le Programme éconergétique pour les maisons a permis 16 installations d'énergie solaire, 50 installations de pompes à chaleur géothermiques, 71 rénovations avec poêles à biomasse et 1 installation de chauffe-eau solaire.
 - Le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux a permis 42 installations de pompes à chaleur géothermiques, 1 installation de chauffe-eau à pompe à chaleur géothermique, 3 installations de panneaux photovoltaïques, 6 installations de panneaux solaires et 1 conversion au chauffage à la biomasse.
 - Le Programme éconergétique industriel a permis 1 étude solaire confirmée.
- h. Les programmes d'efficacité énergétique d'Énergie NB sont régulièrement évalués par des tiers. De plus, Énergie NB livre un compte rendu trimestriel au ministère des Ressources naturelles et du Développement énergétique sur les résultats et les activités de ses programmes. Les exigences en matière de rapport sont incluses dans la lettre de mandat d'Énergie NB pour 2022-2023 et dans les récentes modifications législatives introduites à l'Assemblée législative.
- i. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a introduit des modifications législatives pour rendre possible la création de règlements qui fixeront des objectifs annuels d'efficacité énergétique pour Énergie NB et établiront un fonds pour fournir un financement à long terme pour les programmes non électriques. L'autorité réglementaire établira également des exigences de rapport annuel pour tous les secteurs.

34 *Augmenter de 50 p. cent les dépenses consacrées à l'efficacité énergétique dans le budget d'investissement.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Cette initiative est reliée aux mesures 17 et 19. Le budget des programmes de rénovation énergétique et d'énergie renouvelable a augmenté de 52 % de 2017-2018 à 2018-2019. Bien que le gouvernement provincial ait réduit son budget d'immobilisations en 2019-2020, les projets d'efficacité énergétique ayant les répercussions les plus importantes sont demeurés une priorité.

Le budget du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2020-2021 était de 5,25 millions de dollars, plus 2 millions de dollars de l'Incitatif à agir pour le climat fédéral. Le budget pour 2021-2022 était de 5,25 millions de dollars, plus une contribution de 3,8 millions de dollars du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Un financement de 2 millions de dollars a été alloué au programme écoénergétique du MTI, et 1,8 million de dollars ont été alloués à la modernisation de l'éclairage des bâtiments publics par l'installation de DEL.

35 *S'il est rentable de le faire, explorer la possibilité d'établir des programmes d'énergie propre liés à l'évaluation foncière au Nouveau-Brunswick comme moyen de financement pour que les propriétaires privés apportent des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Un examen préliminaire du modèle du programme Property Assessed Clean Energy (PACE) a été lancé en vue de son éventuelle mise en œuvre au Nouveau-Brunswick. On prévoit la réalisation d'un examen plus vaste des autres instruments financiers qui permettraient de fournir des prêts et des remboursements à long terme afin d'éliminer les obstacles au financement existants pour les participants au programme.

36

Exhorter le gouvernement fédéral à :

- a. *accroître l'efficacité énergétique en révisant les normes du bâtiment pour les habitations des Premières Nations;*
- b. *convenir d'ajouter l'efficacité énergétique en tant que partie des ententes sur le logement social.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Affaires intergouvernementales

- a. Le logement dans les réserves des Premières Nations ne relève pas de la compétence du gouvernement provincial. Toutefois, en ce qui a trait aux logements des Premières Nations hors réserve, les normes de construction sont les mêmes que celles qui s'appliquent au logement social au Nouveau-Brunswick, soit le Code national du bâtiment et la Politique provinciale d'écologisation des bâtiments.
- b. L'efficacité énergétique est incluse dans les accords sur le logement social conclus avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Dans le cadre de l'entente bilatérale SCHL-Nouveau-Brunswick, la province s'est engagée à investir dans des produits et des matériaux éconergétiques qui respectent et dépassent les exigences du Code national du bâtiment en matière d'efficacité énergétique ainsi que les exigences de la Politique d'écologisation des bâtiments du Nouveau-Brunswick. Les efforts d'expansion des logements viseront à concevoir et à bâtir de nouvelles constructions en obtenant une diminution minimale de 25 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES par rapport aux exigences du Code national du bâtiment de 2015 et aux rendements antérieurs.

37

Continuer à encourager l'innovation, comme les technologies de compteurs intelligents, afin de permettre des gains d'efficacité supplémentaires dans les services d'électricité à moyen et à long terme.

Statut : Terminé Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Le gouvernement provincial soutient l'innovation dans les énergies propres et l'efficacité énergétique et explore actuellement les possibilités offertes par les réseaux électriques intelligents et par d'autres technologies innovantes dont il suit les évolutions. L'infrastructure de mesure avancée (IMA) est un composant d'infrastructure nécessaire pour activer des aspects importants des réseaux électriques intelligents. La proposition d'IMA d'Énergie NB a été présentée à la Commission de l'énergie et des services publics à l'hiver 2020 et approuvée par la suite. Le gouvernement provincial maintient sa surveillance des projets pilotes et des programmes novateurs lancés par les services publics d'électricité du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec des chercheurs et des entreprises technologiques. Parmi ceux-ci, mentionnons les projets pilotes sur les thermostats intelligents, les chauffe-eau intelligents, de même qu'un projet de recherche et de démonstration du système de réduction de la tension.

Le Projet de collectivité énergétique intelligente a sélectionné 442 foyers pour tester différentes technologies. Quatre-vingt-dix pour cent des foyers admissibles ont installé des thermostats intelligents et des chauffe-eau intelligents. Énergie NB a terminé les évaluations des pompes solaires résidentielles, des batteries et des pompes à chaleur de Stash Energy. L'installation devrait commencer au printemps 2022..

38

Dans un délai qui respecte les circonstances du Nouveau-Brunswick et en tenant compte de la formation pour l'industrie du bâtiment, afin d'assurer une conformité adéquate, adopter les plus récents Code national de l'énergie pour les bâtiments et Code national du bâtiment

Statut : Terminé Ministère responsable : Justice et Sécurité publique

La *Loi sur l'administration du Code du bâtiment* a été déposée le 17 mars 2020.

Le Code national du bâtiment du Canada de 2015 et le Code national de l'énergie pour les bâtiments de 2011 ont été adoptés par l'intermédiaire de la *Loi* le 1er février 2021.

39 *S'il est rentable de le faire, exiger l'étiquetage énergétique pour toute nouvelle construction de bâtiment résidentiel ou commercial.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

Le gouvernement provincial n'a pas élaboré de mécanisme pour exiger l'étiquetage énergétique pour la construction de nouveaux bâtiments.

Énergie renouvelable et à faibles émissions

40 *Collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces avoisinantes, les intervenants locaux et les services publics d'électricité afin d'éliminer dès que possible la production d'électricité à partir du charbon. Si le soutien approprié peut être trouvé afin de minimiser les effets sur les coûts de l'énergie et sur l'économie locale, le charbon pourrait être éliminé d'ici 2030. Sinon, le charbon serait éliminé d'ici 2040, soit la date du statu quo, avec des objectifs de réductions intérimaires des émissions qui sont conformes aux nouvelles normes fédérales.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Conformément aux exigences du gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030.

41 *Les émissions de GES provenant de la production d'électricité dans la province seront réglementées conformément aux objectifs provinciaux en matière d'émissions.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En juin 2019, le gouvernement provincial a publié une politique de réglementation des grands émetteurs, « *Tenir les grands émetteurs responsables : système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick* », à des fins de consultation publique. Après les consultations publiques, la province a soumis son approche politique au gouvernement fédéral pour approbation. Le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick a été approuvé par le gouvernement fédéral en 2020 et est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Dans le cadre de ce système, les grands émetteurs industriels sont tenus de réduire l'intensité de leurs émissions de GES de 10 % d'ici 2030; les producteurs d'électricité sont tenus de respecter des normes de rendement conçues pour réduire les émissions de GES tout en réduisant au minimum les répercussions sur les tarifs des abonnés néo-brunswickois.

42 *Appuyer l'adoption de plus de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et le chauffage des foyers et des entreprises du Nouveau-Brunswick à l'aide de mesures incitatives, de politiques et de mesures législatives.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Énergie NB a respecté, et dépasse actuellement, l'exigence de fournir 40 % de l'électricité vendue dans la province à partir de sources renouvelables. Cette exigence est satisfaite grâce à une offre proprement provinciale de production d'énergie renouvelable, à laquelle s'ajoutent des importations de ce type d'énergie, pour répondre à la demande interne à la province. Les ressources provinciales comprennent des projets éoliens à grande et à petite échelle, de la production d'hydroélectricité, des sources hydroélectriques, éoliennes, biogazières et solaires connectées au réseau de distribution, des projets de mesurage net et des programmes d'efficacité énergétique. Cette exigence s'est traduite par la signature d'accords d'achat d'électricité pour les énergies renouvelables, avec une capacité installée totale de plus de 700 MW. Entre 2015-2016 et 2020-2021 (5 ans), la production par comptage net est passée de 0,1 gigawattheure (GWh) à 4 GWh, et la production intégrée est passée de 21 GWh à 49 GWh.

En 2020-2021, environ 6,6 TWh d'électricité de source renouvelable ont été utilisés pour répondre aux besoins en électricité de la province (environ 51 %).

43 *Cerner et supprimer les obstacles à la mise en œuvre accrue de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la production décentralisée d'énergie et de la facturation nette.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Entre 2015-2016 et 2020-2021, la production par comptage net est passée de 0,1 GWh à 4 GWh, et la production intégrée est passée de 21 GWh à 49 GWh; deux projets d'énergie éolienne appartenant à des collectivités des Premières Nations ont été construits et mis en service dans le cadre du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle.

Il s'agit d'une mesure continue qui suit l'évolution du secteur de l'électricité. Le gouvernement provincial a travaillé en étroite collaboration avec Énergie NB pour réactiver le programme de production intégrée de manière à ne pas exercer de pression à la hausse sur les tarifs.

Le gouvernement provincial a exploré des moyens d'éliminer les obstacles à l'adoption des programmes en partenariat avec le gouvernement fédéral.

44 *Examiner les résultats du programme communautaire d'énergie renouvelable à une échelle réduite lors de l'achèvement du programme, et l'élargir ou le modifier en conséquence.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

En 2015, le Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle a été créé dans le but d'élaborer, d'ici la fin de 2020, 80 MW de nouveaux projets d'énergie renouvelable, détenus localement.

Deux projets des Premières Nations sont devenus pleinement opérationnels en 2020-2021 et ont fourni 103 GWh, soit près de 1 % de l'électricité renouvelable fournie aux gens du Nouveau-Brunswick. Le Projet énergétique de Wocawson, dans le comté d'Albert, est un parc éolien d'une capacité de 20 MW appartenant à la Première Nation de Tobique et à Natural Forces Inc. Le Projet énergétique de Wisokolamson est également situé dans le comté d'Albert et est un parc éolien d'une capacité de 18 MW appartenant à la Première Nation de Woodstock en partenariat avec SWEB Development.

En 2021, un consultant a été embauché par le ministère des Ressources naturelles et du Développement énergétique pour examiner les résultats du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle et formuler des recommandations.

45 *Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour traiter la question des obstacles à l'utilisation des investissements au titre du régime enregistré d'épargne-retraite afin de soutenir les projets d'énergie renouvelable des corporations de développement économique communautaire.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Finances et Conseil du Trésor**

Depuis 2017, le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du gouvernement provincial est offert aux particuliers qui investissent, avec un crédit d'impôt de 50 % pouvant aller jusqu'à 125 000 \$, sur un investissement pouvant atteindre 250 000 \$. Cette mesure est beaucoup plus généreuse que ce que proposent des provinces voisines. Les investissements dans les CDEC du Nouveau-Brunswick peuvent être admissibles à un REER, sous réserve que la CDEC ait obtenu son admissibilité individuelle auprès de l'ARC.

Réduction des émissions liées au transport

46 *Travailler dans le but d'avoir 2 500 véhicules électriques sur les routes du Nouveau-Brunswick¹ d'ici à 2020 et 20 000 véhicules d'ici à 2030.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le 31 mars 2022, environ 1 300 véhicules électriques à batterie et hybrides rechargeables étaient immatriculés au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport aux 470 véhicules électriques immatriculés avant mars 2020. L'augmentation du nombre de nouveaux véhicules électriques immatriculés est le résultat de l'introduction par le gouvernement provincial d'un rabais sur les véhicules électriques pouvant atteindre 5 000 \$ en juillet 2021.

47 *Mettre en œuvre une stratégie des véhicules électriques qui spécifie les mesures incitatives, les règlements, les politiques, les programmes et les infrastructures de recharge requis pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus pour les véhicules électriques.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Bien qu'aucune stratégie précise n'ait été élaborée, beaucoup de travail a été réalisé dans le dossier des véhicules électriques au Nouveau-Brunswick. Le Groupe consultatif sur les véhicules électriques continue d'être actif et aide à orienter l'adoption des véhicules électriques dans la province.

Énergie NB a profité des programmes fédéraux pour les infrastructures de recharge publiques et a fait du Nouveau-Brunswick la première province entièrement interconnectée au Canada, avec des bornes de recharge publiques toutes situées à moins de 63 kilomètres de la prochaine le long de la route transcanadienne.

En juillet 2021, le gouvernement provincial a annoncé un programme d'encouragement à l'achat de VE; Énergie NB est responsable de l'exécution du programme. Énergie NB offrira également de l'éducation et de la sensibilisation sur les véhicules électriques et travaillera avec les concessionnaires automobiles pour s'assurer qu'il y a un approvisionnement suffisant de véhicules électriques afin que les consommateurs puissent profiter des incitatifs aux points de vente.

48 *Travailler en collaboration avec l'industrie, les expéditeurs et d'autres intervenants afin de cerner des possibilités et d'établir des partenariats en vue de faciliter le développement du transport multimodal (routier, ferroviaire, maritime et pipelines) afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire les émissions de GES.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Le gouvernement provincial continuera de travailler en étroite collaboration avec Opportunités Nouveau-Brunswick, le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique, ainsi que les ports maritimes et les aéroports pour améliorer l'efficacité du réseau de transport, ce qui comprend l'utilisation de modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Dans le cadre des efforts continus pour le développement du corridor commercial, le gouvernement provincial continue de travailler avec les intervenants des différents modes de transport (y compris les fournisseurs de transport – ports maritimes, aéroports et chemins de fer, l'industrie, les expéditeurs et autres intervenants) pour trouver des occasions et établir des partenariats afin de faciliter davantage le transport multimodal intégré, dans le but d'améliorer l'efficacité du déplacement des marchandises et de réduire les émissions de GES.

49 *Travailler avec les partenaires du camionnage de marchandises, afin d'améliorer l'efficacité du carburant des camions de marchandises, en installant des dispositifs éprouvés qui permettent d'économiser du carburant et de nouvelles caractéristiques aérodynamiques de motorisation, tout en s'attaquant aux obstacles réglementaires de la réalisation; piloter l'utilisation de carburants de rechange, tels le gaz naturel, sera aussi considéré.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie / Transports et Infrastructure

En décembre 2021, Énergie NB est devenue un membre affilié de SmartWay, un programme volontaire qui aide les entreprises à déplacer efficacement les marchandises tout en réduisant les coûts de carburant et les répercussions sur l'environnement au minimum. Énergie NB s'efforcera d'intégrer le contenu de SmartWay dans le nouveau site Web Économiser de l'énergie en 2022.

À l'automne 2021, Énergie NB a mené des entrevues sur l'électrification des parcs automobiles commerciaux avec 15 organisations possédant des parcs automobiles de voitures et de camions de diverses tailles. Ces renseignements éclaireront l'élaboration de futurs programmes.

La technologie de réduction de la marche au ralenti, les dispositifs aérodynamiques et les pneus larges uniques sont maintenant inclus dans le *Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules* du Nouveau-Brunswick. Aucun permis spécial n'est requis pour utiliser ces nouvelles technologies. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a modifié le règlement pris en application de la *Loi sur les véhicules à moteur* afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de GES. Les modifications comprennent une disposition sur la masse permise pour les semi-remorques équipés d'une technologie de réduction de la marche au ralenti et les dimensions permises pour les dispositifs aérodynamiques installés à l'arrière des véhicules.

Depuis 2021, le gouvernement provincial a continué de participer à un groupe de travail FPT sur la modification des véhicules lourds. Le mandat de ce groupe de travail consiste à examiner l'actuel parc de véhicules lourds en explorant les possibilités de conversion des parcs vers d'autres sources de carburant, ainsi que les équipements et les technologies pouvant être installés sur un véhicule après sa vente en vue de le modifier dans une optique de réduction des émissions de GES. Le groupe de travail contribuera à une meilleure compréhension de la composition du parc de véhicules du secteur du camionnage, des obstacles à une amélioration de son efficacité énergétique, des défis pour estimer le rendement des technologies d'économie de carburant, ainsi que des politiques, des programmes et des règlements existants visant à réduire les émissions de GES des véhicules lourds.

Le gouvernement provincial a sollicité la participation des intervenants et une étude a été réalisée en 2018-2019. Il a conclu à l'impossibilité d'un projet pilote sur l'utilisation de combustibles de substitution (p. ex. le gaz naturel).

Le gouvernement provincial maintiendra sa collaboration avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux prochaines initiatives relatives aux changements climatiques et pour suivre les progrès technologiques dans le secteur du camionnage à longue distance utilisant des carburants de rechange. Le gouvernement provincial pourra réévaluer la viabilité d'un projet pilote si les conditions deviennent favorables ultérieurement.

50 *Collaborer avec les gouvernements municipaux et locaux afin d'élargir les options de déplacement propres, comme des stationnements de choix pour les véhicules électriques, le transport en commun, le covoiturage, le conavettage, le vélo et la marche.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

En réponse au rapport de 2017 *Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037* du Comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains de la Société d'inclusion économique et sociale du N.-B., le gouvernement provincial a mis en place un projet pilote sur les transports en commun en 2018. Le projet a été réalisé par une équipe de projet gouvernementale multiministérielle, qui comprenait des étudiants de l'UNB et le directeur général de la Commission de services régionaux de Kent. Le projet pilote a exploré une approche pour fournir des transports publics régionaux aux résidents de la région de Kent. En 2019, l'équipe du projet a créé une ébauche d'approche en matière de transports, qui a été transférée à la Commission de services régionaux de Kent pour explorer davantage la faisabilité de l'approche dans la région.

51 *Promouvoir une planification du transport collectif à l'échelle régionale dans le but de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, à compter du 1er janvier 2023, les commissions de services régionaux seront tenues de préparer une vision, une stratégie et un plan de transport régional intégrés pour leur région en fonction des besoins en matière de déplacement de leur communauté. La province met actuellement sur pied un comité interministériel pour garantir une approche intégrée et stratégique du développement des transports.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a participé activement à un comité FPT avec Transports Canada qui a examiné les lacunes, les défis et la durabilité à long terme du service d'autobus interurbain à l'échelle nationale.

Réglementation des émissions de l'industrie

52 *Élargir les obligations de déclaration pour les installations qui émettent annuellement au moins 10 000 tonnes d'émissions de GES ainsi que les exigences administratives pour celles qui émettent au moins 25 000 tonnes d'émissions de GES par année, d'ici la fin de 2017, respectivement, puis travailler avec l'industrie afin d'assurer une transition en douceur*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2017, le gouvernement provincial a modifié les agréments d'exploitation pour les installations industrielles qui émettent au moins 10 000 t de GES par an. Désormais, ces installations doivent déclarer leurs émissions de GES au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, en passant par l'outil de déclaration du guichet unique en ligne du gouvernement fédéral. Cette mesure a eu pour conséquence la collecte et l'exploitation, dans le cadre de l'inventaire des émissions de GES de la province et de ses prévisions en la matière, de renseignements sur les émissions de GES de sept installations industrielles supplémentaires. Le gouvernement provincial a également modifié les agréments d'exploitation sur la qualité de l'air pour les installations concernées, afin d'étendre les exigences en matière de gestion des GES aux installations qui émettent au moins 25 000 t de GES par an. Ces modifications portant sur les agréments ont été menées à terme en 2019.

53 *Établir des plafonds d'émissions pour les plus grandes industries émettrices en concertation avec les parties prenantes pertinentes, le gouvernement fédéral et d'autres provinces afin de veiller à ce que la réglementation soit efficace à réduire les émissions de GES, tout en étant juste et équitable.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En juin 2019, le gouvernement provincial a publié une politique de réglementation des grands émetteurs, « *Tenir les grands émetteurs responsables : système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick* », à des fins de consultation publique. Après les consultations publiques, la province a soumis son approche politique au gouvernement fédéral pour approbation. Le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick a été approuvé par le gouvernement fédéral en 2020 et est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Dans le cadre de ce système, les grands émetteurs industriels sont tenus de réduire l'intensité de leurs émissions de GES de 10 % d'ici 2030; les producteurs d'électricité sont tenus de respecter des normes de rendement conçues pour réduire les émissions de GES tout en réduisant au minimum les répercussions sur les tarifs des abonnés néo-brunswickois.

54 *Élargir l'exigence de plans en matière de gestion des gaz à effet de serre à l'intention des émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick (2015), afin d'y joindre l'élaboration d'un plan de gestion de l'énergie, qui cadre avec la condition de l'approbation de l'exploitation, au titre du Règlement sur la qualité de l'air de la Loi sur l'assainissement de l'air.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a terminé une première ébauche des Lignes directrices en matière de gestion des gaz à effet de serre à l'intention des émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick (2015) afin d'intégrer la préparation d'un plan de gestion de l'énergie dans le cadre du plan de gestion des GES d'un émetteur. Des consultations auront lieu prochainement avec les intervenants.

Réduction des émissions de GES des déchets

55 *Exiger que toutes les commissions de services régionaux augmentent la diversion des déchets organiques et des matières recyclables des décharges*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En octobre 2019, le gouvernement provincial a annoncé son intention d'élaborer un programme de responsabilité élargie des producteurs d'emballages et de papier imprimé. La responsabilité élargie des producteurs est une politique environnementale qui donne l'occasion à l'industrie d'assumer son obligation d'assurer la gestion en fin de vie des produits qu'elle fabrique. Grâce à des efforts de consultation, un cadre pour le programme a été élaboré. Le cadre a été utilisé pour rédiger des modifications au *Règlement sur les matières désignées* afin d'inclure les produits d'emballage et de papier. En octobre 2021, le gouvernement provincial a approuvé les modifications au règlement, rendant l'industrie responsable de la mise en œuvre d'un programme de gestion de la fin de vie de ces matières. Le programme de gestion des emballages et produits en papier sera mis en œuvre en 2023, ce qui entraînera une diversion accrue des matières recyclables des décharges régionales de la province.

En 2019, le gouvernement provincial a commandé une étude indépendante pour examiner le modèle de service relatif à la gestion des déchets solides en vigueur depuis 30 ans. L'étude a été achevée en juillet 2020 et a fourni des recommandations, dont une concernant un programme de diversion des matières organiques à l'échelle de la province. En utilisant les résultats de cette étude comme ressource, le gouvernement provincial élabore actuellement un plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides, qui devrait inclure des mesures stratégiques précises liées à la mise en place d'un programme provincial de gestion des matières organiques. Le programme permettra le réacheminement d'une plus grande quantité de matières organiques des décharges régionales, ce qui permettra une élimination globale d'émissions de GES. Le plan devrait être publié en 2022.

56 *Aider à améliorer davantage la saisie des gaz de décharges régionales de déchets solides.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les six décharges régionales du Nouveau-Brunswick exploitent toujours des systèmes de gestion des gaz de décharge. Cinq de ces décharges produisent de l'électricité à partir du captage du méthane. Le gouvernement provincial continuera d'appuyer les commissions régionales de gestion des déchets solides dans leurs efforts continus d'amélioration de la gestion des gaz de décharge.

Émissions moindres de l'agriculture

57 *Collaborer avec le gouvernement fédéral pour promouvoir l'adoption de pratiques de gestion agricole bénéfiques qui atténuent les GES.*

Statut : Terminé Ministère responsable : **Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le gouvernement provincial a mené à terme des négociations avec le gouvernement fédéral sur un financement partagé dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) (2018-2023).

Cet accord comprend des mesures financières d'encouragement pour aider les producteurs à évaluer les risques environnementaux et climatiques associés à leurs activités, à acquérir des connaissances et des outils pour faire face à ces risques et à améliorer le territoire agricole.

De janvier 2018 à mars 2022, 136 projets liés à l'atténuation des effets des changements climatiques ont été réalisés dans le cadre du PCA et du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Il s'agissait de projets de drainage des terres, d'agriculture de précision, de planification de la gestion des éléments nutritifs, de vérifications et de modernisations énergétiques et de systèmes énergétiques renouvelables dans les exploitations agricoles.

Puits et crédits de carbone

58 *Continuer de favoriser les occasions d'accroître les puits forestiers et les puits agricoles de carbone dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de programmes forestiers viables et de méthodes de gestion avantageuses en agriculture.*

Statut : Terminé Ministère responsable : **Ressources naturelles et Développement de l'énergie / Agriculture, Aquaculture et Pêches**

En ce qui a trait aux puits de carbone agricoles et à la promotion des pratiques de gestion bénéfiques, les producteurs peuvent avoir recours au financement du Partenariat canadien pour l'agriculture pour acheter du matériel de semis direct, planter des brise-vent, restaurer des terres humides et végétaliser des zones riveraines. De plus, grâce au financement du PCA et du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le MAAP s'associe au Réseau CCNB-INNOV du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un projet de recherche en deux phases : Phase 1 – L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et du captage du carbone sur les fermes du N.-B.; et Phase 2 : Analyse comparative des émissions de GES et du captage du carbone dans les fermes du N.-B. dans les secteurs de la pomme de terre, des bleuets et des produits laitiers à l'aide du logiciel HOLOS.

Le gouvernement provincial adopte une approche à la fois stratégique et opérationnelle pour atténuer les changements climatiques grâce à la gestion forestière. Du point de vue stratégique, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a intégré un processus d'estimation de l'apport en carbone à la croissance des peuplements et à l'amélioration des rendements. Un tel processus a permis d'évaluer les stocks actuels de carbone forestier et de prévoir leur évolution d'ici 80 ans avec et sans gestion forestière. Cette capacité de prévision permet de quantifier les compromis à effectuer, dans le cadre de l'examen de divers scénarios de stratégie forestière, entre les stocks de carbone forestier et d'autres valeurs. Cette capacité de prévision a été intégrée aux évaluations des stratégies de gestion des forêts de la Couronne et des terres privées réalisées par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Le Ministère travaille actuellement à comprendre le rôle de la gestion forestière sur l'apport en carbone à l'échelle des peuplements et des forêts, et à déterminer comment maintenir ce réservoir de carbone à la lumière des changements dans les perturbations naturelles (par exemple la sécheresse, le vent), de la croissance et du rendement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et les universités ont renouvelé un partenariat de financement de cinq ans (2018-2022) pour poursuivre une intervention précoce ciblée contre une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le Canada atlantique, dans le but de protéger les habitats forestiers, le piégeage du carbone forestier et l'économie tributaire de la forêt contre les effets de la mortalité généralisée des arbres. Le ministère a entrepris tous les ans un contrôle de la tordeuse des bourgeons de l'épicéa et a surveillé les populations de tordeuses et leurs répercussions sur la forêt. Dans l'ensemble, les populations de tordeuses sont relativement stables, et une défoliation localisée et légère a été détectée. Aucune augmentation de la mortalité des arbres n'en a découlé.

59

Encourager la restauration, la préservation et la gestion des tampons verts et des forêts urbaines.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial continue d'encourager l'expansion, la restauration, la préservation et la gestion des tampons verts et des forêts urbaines par le biais du processus réglementaire de délivrance de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide (MCETH). Les demandeurs doivent s'efforcer d'éviter, dans la mesure du possible, de travailler à moins de 30 mètres des cours d'eau et des terres humides, d'atténuer les effets lorsqu'ils sont inévitables et de compenser les effets qui se produisent effectivement.

Depuis la publication de la version mise à jour de la carte de référence MCETH en 2020, un effort continu a été déployé pour sensibiliser le public. De multiples présentations ont été offertes aux ONG, aux autres ministères du gouvernement provincial et à divers autres groupes. Une formation approfondie sur le terrain sur la délimitation et l'identification des terres humides a été fournie, ainsi que des présentations sur le sujet. Parallèlement à la mise à jour des cartes, le gouvernement provincial réglemente désormais tous les milieux humides comme ils apparaissent sur le terrain (et non uniquement ceux qui apparaissent sur les versions antérieures des cartes des milieux humides). Cette mise à jour, combinée à l'amélioration de la précision de la cartographie, a considérablement augmenté le nombre de permis MCETH et de demandes de renseignements que le programme reçoit, ce qui, en fin de compte, améliore la gestion et la protection des zones humides.

La collaboration se poursuit avec l'industrie forestière, les offices de commercialisation et d'autres ministères du gouvernement provincial afin de faciliter les exigences en matière de permis et d'offrir de meilleurs outils pour délimiter les terres humides boisées (p. ex. feuillets de documentation, présentations, éducation sur la définition des terres humides sur le terrain, outils d'examen de bureau, etc.).

60

Explorer la possibilité de participation sur les marchés d'échange de crédits de carbone (volontaires et réglementés), comme moyen de saisir les émissions de GES et les opportunités économiques pour les Néo-Brunswickois, conformément à la conception acceptée de projets de compensation, ainsi que de protocoles de mesure et de vérification

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a collaboré avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le contexte du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, pour examiner les possibilités d'un cadre pancanadien de compensation des GES.

En septembre 2019, le gouvernement provincial a commandé une étude pour mettre en évidence l'offre potentielle de crédits compensatoires au Nouveau-Brunswick. Après le dialogue avec les intervenants sur l'ébauche du rapport, la version finale du rapport a été achevée en 2020. L'étude servira à informer la position du Nouveau-Brunswick à l'égard d'un système de compensation provincial.

Le gouvernement fédéral élabore actuellement un système national pour la création de crédits compensatoires partout au Canada. Le Nouveau-Brunswick participe aux discussions fédéral-provinces pour contribuer à éclairer l'élaboration du système national. Une fois ce programme fédéral achevé, on s'attend à ce que les particuliers et les entreprises du Nouveau-Brunswick soient autorisés à établir et à enregistrer des projets de compensation admissibles dans le cadre du programme.

61

Encourager l'utilisation de produits du bois (un matériau de construction renouvelable qui retient le carbone à long terme) dans la construction, notamment dans les codes du bâtiment, les normes et les politiques d'approvisionnement.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

Le Nouveau-Brunswick a adopté le Code national du bâtiment du Canada de 2015 en février 2021. Le Code de 2015 permet la construction de bâtiments à charpente en bois jusqu'à six étages.

Planification pour le développement intelligent et à faibles émissions de carbone

62 *Encourager des pratiques de planification du territoire communautaire et régional, qui comprennent l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, la séquestration du carbone, les émissions réduites, les environnements bâtis sains, et qui intègrent et encouragent les collectivités à améliorer la disponibilité et l'accessibilité à d'autres formes de transport, dont la marche, le cyclisme et le transport en commun.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Dans le cadre du processus visant à garantir que les planificateurs de l'utilisation des sols disposent des renseignements les plus à jour disponibles sur les changements climatiques, des employés du gouvernement provincial ont participé à la Conférence des urbanistes de l'Atlantique 2018 à Moncton. La Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux fournit toujours, aux planificateurs de l'utilisation des sols du Nouveau-Brunswick, des renseignements sur les changements climatiques et sur l'adaptation aux changements climatiques à mesure qu'ils deviennent disponibles, leur offrant notamment des webinaires et des données climatiques récentes.

63 *Offrir des incitatifs pour promouvoir la croissance intelligente (milieu naturel, édifices écoénergétiques et aménagement à faible incidence) et la conception de collectivités durables.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Le gouvernement provincial encourage l'utilisation des infrastructures naturelles et des actifs naturels en finançant des projets, des initiatives, des ateliers et des présentations sur les actifs naturels et l'utilisation des infrastructures naturelles par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'environnement. Les résultats comprenaient des présentations et des ateliers destinés aux planificateurs, aux promoteurs, aux fonctionnaires municipaux et au grand public.

En 2018, la *Loi sur l'urbanisme* a fourni de nouveaux outils pour soutenir la lutte contre les changements climatiques, comme des règlements de zonage offrant des incitatifs et des primes, et des règlements sur les droits d'aménagement qui aident les planificateurs à accroître la densité urbaine et à promouvoir une conception urbaine compacte.

En 2021, la *Loi sur l'urbanisme* a été modifiée pour exiger que tous les plans d'utilisation des terres incluent des politiques liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.

64 *Tenir compte de la réduction des émissions de GES dans les évaluations du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Le gouvernement fédéral exige l'application d'un prisme climatique et d'une démarche d'évaluation des risques pour que des mesures soient prises pour réduire les émissions de GES des projets d'infrastructure importants dont il partage les coûts avec le gouvernement provincial. Cette exigence fédérale vise à faire en sorte que des mesures soient prises pour réduire les émissions de GES.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure continue d'améliorer sa modélisation de la gestion des actifs pour les routes afin de veiller à ce qu'elles soient en bon état, permettant des économies en carburant et une réduction associée des émissions de GES provenant de la circulation des véhicules commerciaux et de tourisme.

En 2021, le ministère a travaillé avec un consultant pour élaborer un outil de réduction des GES avec des ressources du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. L'information orientera les projets de construction d'immobilisations de transport afin de tenir compte des changements climatiques dans les orientations en matière d'immobilisations à long terme du ministère.

65 *Inclure dans la prochaine modernisation de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur les municipalités la capacité de répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'atténuation.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2018, la *Loi sur l'urbanisme* a fourni de nouveaux outils pour soutenir la lutte contre les changements climatiques, comme des règlements de zonage offrant des incitatifs et des primes, et des règlements sur les droits d'aménagement qui aident les planificateurs à accroître la densité urbaine et à promouvoir une conception urbaine compacte.

ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Comprendre les effets des changements climatiques

66 *Renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques en définissant les priorités de recherche et en favorisant une collaboration accrue et l'échange de renseignements entre les partenaires (p. ex. : établissements universitaires, autres régions, gouvernement fédéral, ONG).*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial dispose d'un réseau de recherche actif et assure la liaison avec plusieurs chercheurs de premier plan sur les changements climatiques.

Le gouvernement provincial a réalisé un examen pour mieux comprendre les lacunes de la recherche sur le climat. Cela comprenait les obstacles ou les défis auxquels sont confrontés divers secteurs au Nouveau-Brunswick en raison des changements climatiques, et les questions de recherche potentielles qui pourraient être approfondies pour mieux comprendre les impacts sur le tissu social, économique, biologique et physique du Nouveau-Brunswick. Les obstacles, les défis et les sujets de recherche potentiels ont été définis lors d'entrevues avec des représentants du Nouveau-Brunswick des secteurs des affaires, de l'économie, de la recherche et de l'environnement. Les questions de recherche sur les changements climatiques susceptibles d'être pertinentes pour le Nouveau-Brunswick ont été résumées à partir d'une analyse documentaire.

67 *Élaborer une approche mieux coordonnée pour suivre les changements touchant l'environnement physique (p. ex. la température, les précipitations, les niveaux de la mer et la migration de parasites et d'espèces envahissantes) en collaboration avec d'autres partenaires afin d'être en mesure de créer de futurs modèles climatiques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a engagé directement un vaste réseau d'intervenants et de partenaires dans le but de coordonner le suivi des changements dans l'environnement physique, à utiliser dans la future modélisation climatique. Des chercheurs, des institutions et des conservateurs de données ont été réunis pour fournir des détails sur le type de données et d'informations scientifiques qu'ils ont développées ou conservées, et déterminer les lacunes existantes dans la modélisation du climat futur. Des exemples d'informations pertinentes comprenaient a) les estimations de l'élévation future du niveau de la mer et des inondations, b) la diversité et la répartition des espèces, c) les températures moyennes urbaines par rapport aux températures rurales, d) la réponse des espèces marines au réchauffement des températures océaniques, etc. Cette mesure a accru la collaboration au sein de ce réseau, élargi l'orientation de la recherche dans de nouveaux domaines et réaffirmé que des contributions multidisciplinaires sont nécessaires pour mieux éclairer la science du climat sur laquelle la population du Nouveau-Brunswick compte pour mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques.

68 *Obtenir les prévisions les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province et s'assurer que la capacité de modélisation nécessaire existe afin d'appuyer la prise de décisions, y compris la planification.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Le gouvernement provincial a toujours obtenu les projections et les ensembles de données les plus à jour sur les changements climatiques pour la période d'observation historique de 1980 à 2010 et les périodes futures 2020, 2050 et 2080.

En 2016, le gouvernement provincial a commandé un rapport au centre de services climatiques OURANOS. Le rapport a établi des changements projetés dans vingt-neuf variables climatiques. Les projections des changements climatiques ont été publiées sur le site Web du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et largement diffusées. Les projections des changements climatiques serviront à informer le public, les municipalités, les commissions de services régionaux (CSR), les praticiens de l'adaptation de divers secteurs, ainsi que les professionnels de la planification et de l'ingénierie, sur les conditions climatiques que le Nouveau-Brunswick pourrait connaître d'ici 2100.

De plus, les scénarios d'élévation du niveau de la mer et d'inondation ont été mis à jour en 2020.

Le rapport a été utilisé afin d'obtenir des données de base pour créer la cartographie des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick (hyperlien : [Cartes de zones inondables du Nouveau-Brunswick \(snb.ca\)](https://www2.snb.ca/fr/infrastructure/risques-inondation)). La cartographie de zones inondables du Nouveau-Brunswick utilise les dernières technologies d'information et de modélisation pour établir les zones à risque et intègre les effets des changements climatiques pour aider à déterminer les zones sujettes aux inondations et l'effet des changements climatiques sur les niveaux d'eau dans la province.

69 *Obtenir et rendre publiques les données LiDAR pour la cartographie des élévations de terrain pour une utilisation dans tous les secteurs relativement à la planification des futures conditions climatiques, particulièrement pour la cartographie des risques d'inondation et l'érosion côtière.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Service Nouveau-Brunswick

Le gouvernement provincial a acquis les données LiDAR accessibles au public pour l'ensemble de la province. L'information est utilisée dans la planification des conditions climatiques futures. Service Nouveau-Brunswick (SNB) poursuit le processus d'extraction de données utiles à partir des données LiDAR pour des utilisations telles que la cartographie des changements climatiques et des inondations et d'autres utilisations d'observation de la Terre.

À la fin de 2021, SNB a rendu publics les contours des bâtiments de plus de 10 m² pour toute la province, avec l'élévation la plus basse et le point le plus élevé du bâtiment, pour l'analyse des effets du changement du niveau d'eau sur les bâtiments, comme la cartographie des risques d'inondation récemment publiée par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

70 *Soutenir le développement d'outils analytiques et pédagogiques, afin d'aider les collectivités, les propriétaires des infrastructures (routes, lignes électriques, etc.) et le secteur des ressources naturelles à cerner leurs vulnérabilités et à prendre des mesures d'adaptation.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Depuis 2017, le gouvernement provincial soutient et finance le développement d'outils et de produits analytiques et éducatifs qui permettent aux communautés, aux propriétaires d'infrastructures et au secteur des ressources naturelles de mieux tenir compte des impacts des changements climatiques dans la prise de décision. Ceux-ci comprennent les rapports de 2017 et 2020 sur les scénarios d'élévation du niveau de la mer et d'inondation pour les sections côtières du Nouveau-Brunswick (Daigle 2017 et Daigle 2020), un guide pour les municipalités sur la façon d'élaborer leurs plans d'adaptation aux changements climatiques, des données LiDAR à l'échelle de la province, la cartographie climatique montrant le climat projeté par région, municipalité et éco-écorégions, et la cartographie des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick pour les sections côtières et intérieures du Nouveau-Brunswick.

Le Secrétariat des changements climatiques continue d'appuyer les intervenants, les partenaires et les chercheurs dans le développement de nombreux autres outils et ressources, qui ont reçu une aide financière du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Construction d'infrastructures pouvant résister aux changements climatiques

71 *Promouvoir et utiliser les milieux naturels (p. ex. : forêts, terres humides, marais salés, plaines inondables) comme outil important pour atténuer les répercussions des changements climatiques*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial poursuit la promotion et l'utilisation de l'infrastructure naturelle comme outil important pour se protéger contre les effets des changements climatiques. Grâce à l'application de la Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick, les marais côtiers et les terres humides de la plaine inondable du fleuve Saint-Jean sont classés comme des terres humides d'importance provinciale sur lesquelles les activités autorisées sont très limitées.

Depuis la publication de la nouvelle carte de référence sur l'altération des cours d'eau et des terres humides en janvier 2020, il est désormais possible d'intégrer de nouvelles données cartographiques sur les terres humides pour mettre à jour la cartographie et améliorer sa précision sur une base annuelle. La dernière mise à jour a eu lieu le 1er juillet 2021 et a incorporé diverses délimitations effectuées par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) et les consultants.

En consultation avec le Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick, Environnement et Changement climatique Canada, des organisations non gouvernementales et des municipalités, MEGL travaille à l'élaboration d'un document d'orientation public sur les bassins de rétention des eaux pluviales naturalisés. Le document d'orientation contiendra des informations sur les avantages financiers et environnementaux de la conservation des caractéristiques naturelles existantes ou de la création de caractéristiques naturelles telles que des terres humides pour gérer le drainage des eaux pluviales à proximité de nouveaux aménagements. Comparativement à l'infrastructure grise, qui offre des fonctions ou des avantages écosystémiques minimales, ces caractéristiques naturelles fournissent d'autres fonctions écosystémiques importantes telles que l'habitat faunique, la rétention des nutriments et le stockage du carbone. Le document d'orientation fournira des informations sur les exigences réglementaires, les incitatifs et la gestion de ces caractéristiques.

72 *Veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures et lors de l'évaluation du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure (conception, construction ainsi qu'exploitation et entretien).*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Transports et Infrastructure**

Le gouvernement provincial tient compte des répercussions des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes dans les décisions relatives aux infrastructures et dans l'évaluation du cycle de vie des projets d'infrastructure.

Les infrastructures provinciales telles que les routes et les ponts sont conçues selon des spécifications et des normes établies par des organismes d'ingénierie accrédités pour résister aux conditions climatiques futures. Par exemple, dans les zones plates/plaines inondables, les ponts sont généralement construits à 1,0 m au-dessus du niveau d'inondation le plus élevé jamais enregistré. Dans les zones côtières, le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) tient compte des dernières prévisions d'élévation du niveau de la mer pour déterminer les élévations appropriées du tablier du pont.

Le gouvernement provincial poursuit ses investissements dans l'entretien des digues afin de fournir la protection nécessaire contre les épisodes de tempêtes et contre l'élévation du niveau de la mer lorsque l'infrastructure provinciale est compromise.

Le gouvernement provincial a travaillé en collaboration avec la Nouvelle-Écosse pour accroître la sensibilisation au risque climatique menaçant l'isthme de Chignecto et examine des avenues pour protéger le couloir de transport de l'isthme contre les répercussions du changement climatique. Des outils nouvellement créés, tels que la cartographie des risques d'inondations côtières et intérieures du Nouveau-Brunswick, éclaireront davantage la conception et l'emplacement des infrastructures, garantissant que ces installations sont résilientes aux impacts prévus des changements climatiques.

Le MTI est en train d'élaborer un document expliquant comment il tient compte des effets des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes dans toutes les décisions relatives aux infrastructures. Grâce à un investissement du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, un expert-conseil a été engagé pour réaliser une étude visant à déterminer les impacts à long terme des changements climatiques sur le réseau de transport existant. La première phase sera achevée en 2022. La deuxième phase sera achevée en 2023. De plus, le Ministère entreprend une évaluation pluriannuelle des ponceaux pour inspecter tous les grands ponceaux du MTI (ceux mesurant plus de 3 m), permettant au Ministère d'augmenter la capacité de son infrastructure de ponceaux à s'adapter aux événements climatiques. Un grand projet de renouvellement de ponceau qui a été réalisé en partenariat avec la Ville de Moncton était le renouvellement du ponceau du ruisseau Michael.

73 *Travailler en collaboration avec les propriétaires d'infrastructures provinciales (p. ex. ministère des Transports et de l'Infrastructure, Énergie NB, Bell Aliant) afin de faire en sorte que les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts pour toutes les infrastructures essentielles d'ici à 2020.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Secrétariat des changements climatiques (le Secrétariat) s'est concentré sur l'engagement avec le MTI pour soutenir son mandat en le guidant sur l'intégration de la science climatique dans la planification, la conception, la construction et l'exploitation de son infrastructure. L'obtention des dernières projections et outils climatiques permet de garantir que les actifs et les opérations de la province sont résilients aux conditions climatiques futures et aux impacts des changements climatiques.

L'engagement avec les propriétaires de services publics tels que Bell Aliant et Énergie NB a entraîné une sensibilisation accrue aux impacts potentiels des changements climatiques sur leurs organisations respectives, stimulant l'intérêt qui a conduit Énergie NB à réaliser son propre plan d'adaptation aux changements climatiques en 2021. Le Secrétariat continuera de faciliter la création d'évaluations de la vulnérabilité et de plans d'adaptation avec les propriétaires d'infrastructures provinciales et d'autres secteurs qui contribuent de manière significative à l'économie et à la durabilité de la province.

74 *Travailler en collaboration avec les municipalités pour évaluer les vulnérabilités des infrastructures essentielles (p. ex. les réseaux d'approvisionnement en eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées) et s'assurer qu'elles sont adaptées aux effets des changements climatiques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Plusieurs municipalités ont commencé à évaluer, dans le cadre du processus de planification de l'adaptation, la vulnérabilité de leurs infrastructures essentielles, notamment en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. Les initiatives de planification de l'adaptation aux changements climatiques, telles que la mise en œuvre de mesures d'adaptation visant à réduire les risques des changements climatiques pour les infrastructures essentielles, ont été appuyées par le Fonds en fiducie pour l'environnement. Les municipalités sont désormais tenues d'évaluer davantage leurs actifs par rapport aux impacts des changements climatiques dans le cadre de leurs exigences en matière de gestion des actifs. Ce travail vise à rendre les systèmes de gestion des actifs plus robustes en tenant compte de l'état des actifs en ce qui concerne l'entretien et en intégrant une perspective climatique sur les actifs pour mieux évaluer leur résilience, favorisant ainsi la planification de l'adaptation autour de la mise à niveau des infrastructures existantes et de la reconstruction en mieux.

75 *Élaborer des lignes directrices pour la prise en compte des changements climatiques dans la prise de décisions relatives aux infrastructures.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Bien que le gouvernement provincial tienne compte des impacts des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes dans toutes les décisions relatives aux infrastructures, une ligne directrice officielle est toujours en cours d'élaboration.

À partir de 2021, le MTI a commencé à mener une évaluation de la vulnérabilité de son réseau de transport.

Appui de la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

76 *Assurer un soutien aux ONG et aux partenaires communautaires locaux afin qu'ils puissent continuer à guider les collectivités dans la planification de l'adaptation.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Par le biais du Fonds en fiducie pour l'environnement, le gouvernement provincial a soutenu plusieurs ONG et partenaires communautaires locaux pour guider les communautés tout au long du processus de planification de l'adaptation.

Les ONG et les partenaires communautaires locaux ont mis en place des initiatives de planification de l'adaptation, notamment : aider les municipalités à déterminer les principales vulnérabilités et les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre pour résoudre ces vulnérabilités; aider les commissions de services régionaux à mener des évaluations de la vulnérabilité et à élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques pour les zones non constituées en personne morale; aider les chercheurs à produire des données et des outils climatiques pour mieux éclairer la prise de décision; soutenir d'autres ONG dans la création de réseaux collaboratifs et de communautés de pratique axés sur les changements climatiques. Les ONG jouent un rôle déterminant dans la production et la diffusion de matériel éducatif et de sensibilisation sur des sujets à « impact important » tels que l'élévation du niveau de la mer, les inondations et l'érosion, la protection des maisons et des propriétés contre les inondations, la préparation aux urgences climatiques, les impacts de la hausse des températures moyennes sur la santé publique, l'agriculture, les ressources naturelles, la qualité de l'eau, etc.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement a également aidé les collectivités des Premières Nations à mener des évaluations de vulnérabilité et à élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques.

77 *Mettre en application progressivement la préparation et la mise en œuvre obligatoires de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les collectivités qui présentent des demandes de financement provincial visant l'infrastructure. Soutenir le renforcement des capacités, afin de permettre cette mesure et élaborer des lignes directrices pour aider à préparer les plans d'adaptation requis.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Plus de la moitié des municipalités du Nouveau-Brunswick ont élaboré des plans d'adaptation aux changements climatiques. De nombreuses autres municipalités solliciteront un financement du Fonds en fiducie pour l'environnement afin d'élaborer leur propre plan d'adaptation, conscientes de l'importance de renforcer la résilience de leur communauté aux impacts des changements climatiques.

L'élan généré par les municipalités qui ont achevé tôt les plans d'adaptation aux changements climatiques a conduit les associations municipales à prendre davantage conscience de l'importance d'évaluer les vulnérabilités de leurs municipalités membres et d'établir les mesures d'adaptation appropriées qu'elles peuvent mettre en œuvre pour réduire leurs vulnérabilités. Cela peut également constituer un avantage en termes d'accès au financement.

Le Secrétariat des changements climatiques continuera de travailler en étroite collaboration avec les municipalités pour faciliter l'élaboration de leurs plans municipaux d'adaptation aux changements climatiques.

78 *Planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et habiliter les commissions de services régionaux à coordonner cet exercice.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

La Commission de services régionaux du Sud-Ouest, la Commission de services régionaux Nord-Ouest et la Commission de services régionaux Chaleur ont terminé leurs plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques. La planification régionale de l'adaptation aux changements climatiques profite aux zones non constituées en personne morale comme les districts de services locaux et les petites municipalités qui n'ont souvent pas la capacité d'élaborer leurs propres plans d'adaptation.

Des travaux de planification de l'adaptation, tels que l'élaboration d'évaluations de la vulnérabilité et d'outils d'adaptation, sont en cours à la Commission de services régionaux Péninsule et à la Commission de services régionaux du Sud-Est. Les deux Commissions ont terminé une évaluation détaillée des risques d'inondation et d'érosion côtière de l'ensemble de leur littoral s'étendant de Belledune à Neguac. L'évaluation des risques a également produit une projection de l'emplacement du littoral réel en l'an 2100. Cette information est essentielle aux initiatives d'aménagement du territoire visant à réduire l'exposition aux risques et à renforcer la résilience le long d'une section du littoral considérée comme l'une des plus à risque au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial continuera d'appuyer et de faciliter la planification de l'adaptation régionale.

79 *Inclure dans la prochaine modernisation de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur les municipalités la capacité de répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'adaptation.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En 2018, de nouveaux outils ont été rendus disponibles dans la *Loi sur l'urbanisme* pour soutenir la lutte contre les changements climatiques, tels que des mesures incitatives et des règlements de zonage incitatif, ainsi que des règlements sur les redevances d'aménagement qui aident les planificateurs à améliorer la densité urbaine et à promouvoir une conception urbaine compacte.

80 *Travailler en collaboration avec les cités du Nouveau-Brunswick afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

La *Loi sur l'urbanisme* permet au gouvernement provincial d'établir des déclarations d'intérêts provinciaux.

En 2021, avec la publication du Livre vert sur la réforme de la gouvernance locale, le gouvernement provincial s'est engagé à travailler à des déclarations d'intérêt public (provincial), qui incluront la prise en compte des changements climatiques.

81 *Travailler en collaboration avec les municipalités et les commissions de services régionaux afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020 pour nos municipalités qui comportent les plus grands risques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Les huit villes du Nouveau-Brunswick ont terminé leurs évaluations de la vulnérabilité et leurs plans d'adaptation d'ici la fin de 2020.

82 *Travailler en collaboration avec les municipalités et les commissions de services régionaux afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020 pour nos municipalités qui font face aux plus grands risques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a déterminé les municipalités les plus à risque, qui comprenaient toutes les collectivités côtières ayant des antécédents d'inondation. À la fin de 2020, toutes les municipalités les plus à risque ont achevé leurs évaluations de vulnérabilité et leurs plans d'adaptation.

Adapt natural resources and agriculture

83 *Intégrer les connaissances sur les changements climatiques dans les plans d'exploitation des terres de la Couronne, la planification sylvicole et tous les plans de gestion forestière*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

La formation de partenariats pour les efforts d'éducation, de formation et de recherche est une composante importante de l'approche de ministère Ressources naturelles et Développement de l'énergie (MRNDE) pour adapter les forêts aux changements climatiques. En mars 2018, MRNDE a organisé une séance d'information sur l'adaptation des forêts et des écosystèmes du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques. Cette séance a permis de mieux faire connaître les politiques et l'état de la science actuels en matière de changements climatiques et d'analyser les prochaines étapes nécessaires pour respecter les engagements du Nouveau-Brunswick d'adapter la gestion des ressources naturelles aux changements climatiques. Une série de mesures à prendre concernant les menaces, les possibilités et les défis mis en évidence à l'occasion d'une séance ont été priorisées par le Ministère en vue de la planification de l'adaptation.

Le MRNDE a collaboré à deux projets de recherche. Le premier projet était en partenariat avec le Service canadien des forêts (SCF) et comprenait la détermination et l'intégration des impacts des scénarios climatiques projetés sur la régénération et la croissance et la mortalité des arbres au niveau du peuplement dans les outils de planification de la gestion forestière utilisés par MRNDE. Les résultats du projet ont été intégrés aux outils que le Ministère utilise pour élaborer des plans de gestion forestière. Le Ministère est maintenant en mesure d'évaluer les impacts attendus des changements climatiques sur les valeurs (approvisionnement en bois, conservation, etc.) et les activités de gestion qui se concentrent sur les plans de gestion forestière actuels et futurs.

Le deuxième projet était une collaboration avec l'UNB, le SCF et l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques pour évaluer les coûts et les avantages de l'adaptation aux changements induits par le climat dans les régimes de sécheresse et de vent dans les forêts du Nouveau-Brunswick. Le projet a donné lieu à de nombreuses cartes spatiales annuelles des changements climatiques pour la température, l'indice météo-incendie, les précipitations, le vent, etc. sous les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) 4.5 et 8.5. Un guide et un site Web sur l'adaptation de la sylviculture aux changements climatiques ont été élaborés par l'[Institut de recherche sur les feuillus nordiques](#). Une analyse de l'impact économique d'un certain nombre de simulations d'aménagement forestier (scénarios les plus défavorables) a été réalisée à partir de certains des résultats du premier projet.

Le gouvernement provincial a élaboré un plan de gestion des routes de la Couronne. Une évaluation de la vulnérabilité et des recommandations en matière de gestion et d'exploitation sont à la base de l'amélioration des pratiques de gestion des actifs des routes forestières et des décisions futures en matière de gestion des actifs.

84 *Travailler en collaboration avec les gestionnaires des ressources naturelles afin de faire en sorte que les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2022 pour faire face aux principales menaces liées aux changements climatiques.*

Statut : Pas Terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Cette mesure est liée aux mesures 83 et 90. Un travail considérable a été accompli en ce qui concerne les chemins forestiers, la lutte contre les incendies, l'intégration des connaissances sur le climat dans les modèles forestiers

et la planification de la conservation, mais il reste encore beaucoup à faire pour élaborer en détail des plans d'adaptation qui tiennent compte des contraintes climatiques sur la gestion des ressources naturelles.

Les recommandations de l'évaluation de la vulnérabilité des routes de la Couronne seront mises en œuvre grâce à un plan d'adaptation visant à améliorer les systèmes de gestion des actifs à long terme et à mettre l'accent sur les pratiques d'adaptation qui peuvent remédier aux interactions à haut risque entre les infrastructures et le climat à court terme. Afin de donner la priorité à la protection préventive, on a réalisé un projet pilote visant à répertorier les franchissements de cours d'eau et leur état le long des routes forestières de la Couronne critiques.

La Section de la lutte contre les feux de forêt du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie demeure active au sein des organisations nationales et internationales de lutte contre les feux de forêt pour suivre l'évolution du climat et ses effets possibles sur les régimes d'incendie locaux, nationaux et internationaux. Un plan visant à adapter les activités de lutte contre les feux de forêt aux impacts des changements climatiques a été élaboré et évoluera à mesure que la science et la technologie progresseront.

La Section de la lutte contre les feux de forêt a mis à niveau ses systèmes de météorologie forestière pour recueillir des données météorologiques plus précises et cohérentes afin d'être mieux préparée à réagir aux fluctuations extrêmes de la météorologie forestière locale.

85 *Appuyer la recherche concernant les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et examiner les possibilités de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés commerciaux découlant des conditions de croissance changeantes.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le gouvernement provincial a mené à terme des négociations avec le gouvernement fédéral sur un financement partagé dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) (2018-2023). L'un des éléments de cette entente concerne la recherche et l'innovation.

Bien que les projets traitant plus particulièrement des changements climatiques ne soient pas sollicités, la priorité est accordée aux projets qui intègrent cet enjeu, notamment ceux qui portent sur de nouvelles cultures susceptibles de réagir positivement dans le cadre des différents scénarios de changements climatiques.

Depuis 2018, 33 projets de recherche liés aux changements climatiques ont été financés par le PCA. Il s'agit notamment de projets portant sur des essais de variétés de cultures, des modifications du système de production pour réduire l'érosion et la température du sol, des recherches sur le pâturage en rotation et diverses cultures de couverture, des recherches sur l'application efficace de l'azote, le réseau météorologique agricole du Nouveau-Brunswick, les effets du stress hydrique et de l'irrigation d'appoint sur la production de pommes de terre, de bleuets et de pommes dans des conditions de changements climatiques, sur la promotion de la santé de sols résilients et de services écosystémiques, grâce à diverses cultures de couverture, et sur des valeurs de référence en matière de santé des sols.

86 *Encourager une plus grande attention aux changements climatiques dans les futures ententes fédérales-provinciales-territoriales de financement.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

L'accord du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) pour la période 2018-2023 met davantage l'accent sur les changements climatiques.

Depuis 2018, le PCA offre au gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, des occasions de continuer à investir dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick en mettant davantage l'accent sur la lutte contre les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux.

87 *Prendre des mesures pour favoriser des pratiques agricoles qui encouragent la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) comprend des mesures financières d'encouragement pour aider les producteurs à évaluer les risques environnementaux et climatiques associés à leurs activités, à acquérir des connaissances et des outils pour faire face à ces risques, et à les aider à améliorer le territoire agricole.

De janvier 2018 à mars 2022, 146 projets liés à l'adaptation aux changements climatiques ont été réalisés dans le cadre du PAC et au Fonds pour le changement climatique. Les exemples de projets financés comprenaient le drainage des sols, la conservation des sols, la protection des zones riveraines, l'approvisionnement en eau et la gestion de l'irrigation.

88 *Établir un programme d'aide à la restauration des bandes riveraines dans les régions agricoles, étant donné l'importance de ces bandes entre les zones d'activité agricole et les cours d'eau pour freiner l'érosion et les eaux de ruissellement lors de phénomènes météorologiques extrêmes.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches**

Le taux de contribution aux projets de restauration des zones tampons riveraines est passé de 70 % dans le dernier accord de financement, à 75 % pour l'actuel programme de financement s'inscrivant dans le cadre du PCA. Les demandes visant des projets de protection ou de mise en valeur des zones riveraines se voient immédiatement attribuer une priorité de financement lors de leur réception.

De janvier 2018 à mars 2022, 22 projets de protection ou de restauration des zones riveraines ont été financés par le PCA et le Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

89 *Reconnaître l'importance des écosystèmes (p. ex. : terres humides, forêts, sols, dunes, marais salés côtiers) pour ce qui est d'atténuer les répercussions des changements climatiques et tenir compte, dans l'aménagement du territoire, des écoservices (p. ex. : régulation de la température, maintien de la qualité de l'air, réduction de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des inondations, etc.).*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial reconnaît l'importance des écosystèmes pour amortir les effets des changements climatiques et celle de l'intégration des services écosystémiques dans l'aménagement du territoire.

Le gouvernement provincial poursuit la mise en œuvre du Protocole sur les services écosystémiques des terres humides pour le Canada atlantique (WESP-AC). Cet outil d'évaluation permet aux consultants, aux ONG et aux autres parties intéressées d'effectuer une évaluation rapide des zones humides et de coter les fonctions qu'elles fournissent. En 2020, un document d'orientation en ligne sur les utilisations et les avantages des outils a été publié. Des révisions ont été apportées et publiées en 2022 afin d'inclure des renseignements sur la manière dont le WESP-AC peut être utilisé pour améliorer la résilience face aux impacts des changements climatiques.

Les terres humides peuvent contribuer à protéger les collectivités de la province en assurant des services ou des fonctions comme le stockage des eaux et le ralentissement de l'écoulement pour atténuer les inondations, la stabilisation des berges pour atténuer l'érosion et la séquestration du carbone pour atténuer les effets des gaz à effet de serre. Le WESP-AC permet de recenser les zones humides ayant une haute fonctionnalité en ce qui a trait à ces fonctions et de les classer par ordre de priorité. L'objectif est d'adapter les procédures et directives pour protéger plus solidement ces zones importantes et éviter la conversion de ces zones par la planification de l'utilisation des terres.

En 2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est associé à Canards Illimités Canada dans le cadre d'un projet pluriannuel visant à accroître leur capacité à travailler avec les districts de services régionaux dans le cadre leur planification de l'utilisation des terres à l'aide de l'outil WESP-AC et à leur fournir des cartes indiquant les zones humides prioritaires.

La Direction des eaux de source et de surface et la Direction de l'urbanisme et aménagement provincial du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux continuent de travailler ensemble pour déterminer comment leurs mandats peuvent s'harmoniser. Ils chercheront des occasions d'améliorer la coordination des examens et des approbations de lotissement et d'éviter les aires importantes sur le plan environnemental comme les terres humides et les zones côtières.

90 *Tout en équilibrant l'économie et l'environnement, établir comme cibles des mesures d'adaptation pour les espèces, les habitats et les paysages les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et s'y concentrer; assurer la connectivité entre les milieux naturels afin de permettre la migration des espèces.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Ressources naturelles et Développement de l'énergie**

Le gouvernement provincial a lancé, avec divers partenaires, plusieurs projets visant à définir les composantes de la biodiversité et les fonctions écologiques les plus menacées par les changements climatiques. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a mené une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques des espèces sauvages et des écosystèmes pour déterminer quelles espèces, quels habitats et quels paysages sont les plus vulnérables aux impacts prévus des changements climatiques et mettre l'accent sur eux.

Un projet d'évaluation écologique de la connectivité aquatique a été achevé en 2022 avec Conservation de la nature Canada qui a évalué la connectivité aquatique dans les ruisseaux, les rivières et les lacs du Nouveau-Brunswick, y compris la connectivité fonctionnelle actuelle et les problèmes de connectivité résultant des changements climatiques.

Un projet d'évaluation de la connectivité terrestre a été achevé en 2022 par le réseau de modélisation des changements dans l'habitat Landsat qui a évalué les incidences de la configuration, de la quantité et de la connectivité de l'habitat sur les populations d'oiseaux au Nouveau-Brunswick, en se concentrant sur les espèces d'oiseaux forestières et les liens avec les conditions climatiques.

En 2020, un projet de cinq ans a été lancé en partenariat avec l'Institut canadien des rivières à l'Université du Nouveau-Brunswick pour améliorer la compréhension des mécanismes d'écoulement de l'eau dans les paysages forestiers, en construisant un cadre conceptuel des voies d'eau à travers les paysages du Nouveau-Brunswick basé sur la sensibilité et la résilience du paysage hydrologique. Au cours de sa première année, le projet a défini les unités hydrologiques et produit des cartes de résilience des unités hydrologiques pour les cours d'eau du Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est également associé à Canards Illimités Canada pour préserver la fonction écologique des terres humides gérées dans les plaines inondables.

Le gouvernement provincial participe activement au groupe de travail sur la connectivité écologique des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, ce qui lui donne accès à des pratiques exemplaires, ainsi qu'à une occasion de réseautage et de dialogue avec des partenaires de l'Amérique du Nord.

91 *Élaborer des lignes directrices à l'intention des promoteurs de projets afin de tenir compte des changements climatiques anticipés dans les études d'impact sur l'environnement.*

Statut : Pas terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Des travaux sont toujours en cours pour créer des lignes directrices à l'intention des promoteurs de projets afin de tenir compte des changements climatiques anticipés dans les études d'impact sur l'environnement.

92 *Travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour : a - assurer la présence d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête; b - ajuster les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes; c - agir plus rapidement en vue de profiter des nouvelles pêches qui se peuvent se présenter dans les eaux du Nouveau-Brunswick.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Agriculture, Aquaculture et Pêches

Le gouvernement provincial continue de demander au gouvernement fédéral de soutenir et de promouvoir la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête, de déterminer les possibilités de modifier les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes et d'en discuter et d'encourager une structure réglementaire plus souple en vue de profiter des nouvelles pêches susceptibles de se présenter dans les eaux du Nouveau-Brunswick. Il importe toutefois de noter que la mise en œuvre de ces mesures ne relève pas de la compétence du gouvernement provincial. Il reste que celui-ci poursuivra le dialogue à ce sujet avec le gouvernement fédéral pour favoriser la collaboration sur ces enjeux importants.

Le gouvernement provincial a terminé les négociations avec le gouvernement fédéral sur le financement partagé dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique (FPP), pour la période 2017-2024.

Le FPP offre un soutien financier aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick, afin qu'ils soient en mesure de pérenniser leurs activités, tout en accroissant leur productivité, leur compétitivité et la qualité de leurs produits. Il s'agit également de renforcer les capacités de ces secteurs à prendre en compte les changements écosystémiques et leurs répercussions, notamment ceux dus aux changements climatiques, et à s'y adapter. Grâce à ce financement, outre le fait de pouvoir adapter son infrastructure essentielle pour réagir à l'évolution des conditions, le secteur du poisson et des fruits de mer devrait mieux comprendre les écosystèmes en transition touchés par les changements climatiques et avoir la capacité de s'y adapter.

Le Fonds des pêches de l'Atlantique a soutenu 27 projets liés à l'adaptation aux changements climatiques. Voici quelques exemples de projets : 1. La modernisation d'un système de réfrigération avec une nouvelle technologie à faible potentiel de réchauffement climatique et des solutions de recharge durables aux réfrigérants synthétiques ; 2. L'acquisition du système Notus Echo pour maximiser l'efficacité de la pêche à la crevette au chalut en réduisant la consommation de carburant grâce à l'élimination des longs traits de chalut.

93 *Veiller à ce que les programmes provinciaux d'aide financière en cas de catastrophe et les produits d'assurance tiennent compte des changements climatiques.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Justice et Sécurité publique

Depuis 2017, l'assurance contre les inondations terrestres est de plus en plus accessible aux propriétaires de maisons et d'entreprises au Nouveau-Brunswick. Le programme provincial d'aide financière en cas de catastrophe a été révisé en conséquence, mais il demeurera nécessaire dans les cas où cette assurance ne serait pas accessible ou abordable en raison d'un risque élevé. Dans de tels cas, des fonds d'atténuation sont également disponibles pour les demandeurs admissibles.

En outre, au printemps 2020, le programme national d'atténuation des catastrophes a été prolongé de deux ans afin d'inciter les provinces et les municipalités à entreprendre d'autres projets d'atténuation pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les efforts de relance.

Les villes de Fredericton, de Saint John et de Sussex ont reçu des fonds dans le cadre du programme.

94 *Tenir compte des conditions climatiques anticipées lorsque des décisions sont prises de remplacer ou de réparer toute infrastructure par suite d'une catastrophe naturelle (« mieux reconstruire » ou relocaliser).*

Statut : Terminé Ministère responsable : Transports et Infrastructure

Le gouvernement provincial tient compte des conditions climatiques futures lorsqu'il prend des décisions concernant le remplacement ou la réparation de l'infrastructure à la suite de catastrophes.

Lors du remplacement et de l'installation d'une nouvelle infrastructure, cette dernière est conçue conformément aux spécifications et aux normes établies par des groupements d'ingénieurs agréés en vue de résister aux futures conditions climatiques.

Le gouvernement provincial utilisant les dernières projections d'élévation du niveau de la mer, les données LiDAR et la toute première itération des estimations de la montée des vagues pour les eaux côtières du Nouveau-Brunswick.

95 *Continuer d'encourager et d'appuyer les occasions d'échanger de l'information entre les praticiens de l'adaptation, le grand public et les responsables de la gestion des situations d'urgence dans le but d'accroître notre résilience collective.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Le Nouveau-Brunswick tire profit des nombreux groupes de collaboration bien établis qui travaillent à rassembler les praticiens de l'adaptation, les municipalités, les propriétaires d'infrastructures, les responsables de la gestion des urgences et le public pour échanger de l'information, des recherches et des données à grande échelle afin de communiquer les connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques.

Le gouvernement provincial utilise le Fonds en fiducie pour l'environnement pour promouvoir et soutenir les initiatives des ONG.

Le Sommet Visez les opportunités, qui s'est tenu à Moncton en mars 2017, a lancé une campagne de sensibilisation sur les principales thématiques : l'économie intelligente, le virage électrique, la planification du changement, l'innovation sur le terrain et l'efficacité énergétique.

Le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick a organisé plusieurs conférences et activités de sensibilisation sur les plans d'adaptation qui ont informé les praticiens de l'environnement et des changements climatiques, les professionnels, de multiples secteurs importants pour notre économie et les décideurs.

L'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick a engagé des professionnels municipaux, a produit un guide stratégique bilingue et a organisé deux ateliers provinciaux. Ces ateliers auront permis d'en apprendre davantage sur l'amélioration de la résilience, sur la réduction des risques de catastrophe, sur l'adaptation aux changements climatiques et sur la préparation aux situations d'urgence.

Diverses ONG ont organisé des ateliers et des séances de formation et mis en place des mesures d'adaptation comme des jardins pluviaux, des zones tampons vertes, des toits verts et des rivages vivants. Ces organismes ont joué un rôle déterminant dans l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick au sujet de l'élévation du niveau de la mer et les inondations, des avantages des actifs écosystémiques naturels et les solutions fondées sur la nature aux impacts climatiques, et des incidences que le climat aura sur la santé humaine.

96 *Renouveler et bonifier les données sur les risques d'inondation et la cartographie, et s'assurer que ces outils de prévision incorporent les effets anticipés des changements climatiques parallèlement à l'élaboration d'une politique provinciale sur le climat et les risques d'inondation.*

Statut : Terminé Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux

Grâce au soutien financier du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du Canada, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a mis à jour et élargi [la cartographie des risques d'inondation côtière pour le Nouveau-Brunswick](#). Indiquant les secteurs qui risquent d'être inondés, ces cartes fournissent de précieux renseignements permettant au public, aux collectivités et aux gouvernements locaux de se préparer à d'éventuelles inondations. Ces cartes à la fine pointe portent sur les côtes du Nouveau-Brunswick et de nombreuses rivières qui sont sujettes aux crues et elles intègrent les impacts à venir des changements climatiques selon des prédictions jusqu'en 2100.

97 Examiner la relation entre les conditions du bassin hydrographique, de l'utilisation du territoire et des débits de pointe associés aux précipitations extrêmes.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Un examen a été effectué, notamment sur les connaissances actuelles sur la relation entre les changements climatiques, les changements dans l'utilisation des terres, les capacités de protection des écosystèmes contre les inondations et les événements de débit de pointe. L'examen s'est également penché sur la façon dont les changements climatiques affecteront le Nouveau-Brunswick, la définition des défis auxquels la province sera confrontée et des recommandations de travaux futurs qui aideront le Nouveau-Brunswick à atténuer ces impacts et à s'adapter.

98 Encourager l'industrie de l'assurance à offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations et faire connaître les produits offerts.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Justice et Sécurité publique**

L'analyse des options sur le partage des risques liés aux inondations suggère que les provinces pourraient réviser l'admissibilité aux programmes d'aide financière en cas de catastrophe si une assurance contre les inondations terrestres devient disponible pour tous les propriétaires à des coûts raisonnables. Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux continuent de travailler avec le Bureau d'assurance du Canada pour élargir les options de couverture. De plus, le gouvernement fédéral envisagera un plan d'action national pour aider les propriétaires de maisons dans les zones à haut risque à accéder à une protection d'assurance contre les inondations.

Sécurité publique Canada a mis sur pied un groupe de travail FPT sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation. Le groupe de travail examinera les options d'assurance contre les inondations résidentielles à faible coût pour les résidents des zones à haut risque. Il examinera également les options pour la réinstallation potentielle des résidents des zones les plus exposées au risque d'inondations récurrentes. Le rapport final « Adaptation des solutions d'assurance pour le Canada » sera présenté aux cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU) plus tard cette année.

Réduction des répercussions des changements climatiques sur la santé publique

99 Develop a public health communication strategy and continue to work collaboratively to educate the public, and other stakeholders, on the climate change impacts on human health.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

La stratégie de communication en santé publique a été achevée en 2019. Les professionnels de la santé publique de toute la province ont été sensibilisés aux répercussions des changements climatiques sur la santé humaine. Cela fournira des renseignements pédagogiques de base pouvant être communiqués au public concernant les répercussions des changements climatiques sur la santé humaine.

100 Appuyer les recherches en cours sur les dangers pour la santé liés au climat, notamment sur la qualité de l'eau potable et sur sa quantité, sur les risques accrus d'incidents liés à la chaleur, sur les conséquences psychologiques et physiologiques des phénomènes météorologiques extrêmes et sur la propagation potentielle de maladies à vecteur.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

Le gouvernement provincial a réalisé un examen pour mieux comprendre l'état actuel de la recherche sur les effets des changements climatiques sur la santé au Nouveau-Brunswick. Ce travail comprenait la définition des lacunes potentielles dans les connaissances au sujet des risques pour la santé liés au climat, ainsi que des mesures et recherches potentielles liées aux thèmes clés dans un contexte néo-brunswickois. Une revue de la littérature et des entrevues avec des chercheurs et des représentants d'ONG ont été réalisées pour cerner les thèmes clés relatifs aux risques pour la santé liés au climat et aux impacts potentiels sur la santé et le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Ce travail comprenait également l'exploration des moyens possibles d'encourager le réseautage et la collaboration.

101 Continuer de mettre en œuvre et de soutenir un système d'avertissement et d'intervention en cas de périodes de chaleur accablante (SAIPCA) pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

Le gouvernement provincial continue de mettre activement en œuvre le Système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur (SAIC) dans toute la province. Le gouvernement provincial continuera à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour examiner la façon dont les renseignements sont échangés entre les deux organismes gouvernementaux et pour apporter, si nécessaire, des améliorations au système.

102 Explorer, puis soutenir en partenariat avec d'autres ministères, le développement d'outils de surveillance de la santé, au regard de la morbidité, de la mortalité et du stress de santé mentale chez le public après une température extrême.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

En 2019, le gouvernement provincial a élaboré, dans le cadre d'un financement fédéral, un document de cadrage sur la surveillance syndromique en vue d'évaluer les capacités, les besoins et les méthodes en matière de suivi des effets des changements climatiques sur la santé. Le rapport final, « Rapport à l'appui de l'élaboration d'un système de surveillance syndromique pour suivre les effets des changements climatiques sur la santé au Nouveau-Brunswick », a été soumis à la Santé publique du N.-B. à des fins d'examen.

Des chercheurs de l'Université du Nouveau-Brunswick ont également réalisé des études sur les effets sur la santé mentale d'épisodes extrêmes comme les inondations du fleuve Saint-Jean en 2018 et en 2019.

103 Explorer et soutenir, en partenariat avec d'autres ministères, des organismes fédéraux et municipalités, le développement de nouveaux outils avertisseurs de dangers pour la santé publique et qui sont reliés aux changements climatiques, telles la chaleur extrême, la qualité de l'air, la fumée de feu de forêt, les maladies vectorielles, etc.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

Le travail sur cette mesure comprenait l'examen de divers risques pour la santé liés au climat et des systèmes de surveillance et d'avertissement pertinents (établis à partir d'une revue de la littérature) qui sont opérationnels au Nouveau-Brunswick et actuellement utilisés par d'autres gouvernements. On a examiné les travaux qui pourraient être entrepris pour aider à améliorer l'accessibilité des outils de surveillance et d'avertissement pour les gens du Nouveau-Brunswick ou améliorer ceux qui sont actuellement disponibles. Le Système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur constitue un exemple de partenariat entre les gouvernements provincial et fédéral.

104 Évaluer les risques pour la santé publique en ce qui a trait à la qualité et à la quantité d'eau potable, au risque accru d'incidents liés à la santé, aux traumatismes psychologiques et physiologiques attribuables aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la propagation potentielle de maladies à vecteur.

Statut : Terminé **Ministère responsable : Santé**

L'évaluation des risques pour la santé publique liés à la qualité de l'eau potable est une fonction habituelle de santé publique. Les répercussions potentielles des changements climatiques sur les réseaux d'eau potable éclaireront ces évaluations.

Depuis 2017, les travaux pour cette mesure intègrent la prise en compte des risques de santé publique liés à la qualité et à la quantité d'eau potable, un examen des principales caractéristiques de l'eau potable du Nouveau-Brunswick, y compris les sources, les types de systèmes, la gouvernance et l'état actuel, et les répercussions potentielles du climat sur l'eau potable cernées à partir d'une revue de la littérature, ainsi que les mesures qui pourraient être prises pour atténuer les risques.

Les enjeux liés au risque accru d'incidents liés à la chaleur, aux effets psychologiques et physiologiques des phénomènes météorologiques extrêmes et à la propagation potentielle de maladies à transmission vectorielle ont également été pris en compte dans les travaux entrepris dans le cadre des mesures 66, 100 et 103, comme indiqué dans le présent rapport d'étape.

POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

105 *Concevoir et exécuter une stratégie d'accélération des technologies propres, qui mise sur de la recherche préliminaire des innovations, du développement et des démonstrations (R. et D.); accélère la commercialisation des technologies propres; encourage davantage l'adoption de technologies propres; améliore les relations et la collaboration entre les besoins du marché commercial et l'expertise en recherche, afin d'accélérer le développement et l'utilisation de solutions de technologies propres et à faibles émissions de carbone.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Opportunités Nouveau-Brunswick**

Comme annoncé à l'automne 2021, Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) s'est associé à la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre une initiative d'innovation en matière de technologies propres afin de mettre en place un pipeline d'innovations dans le domaine des technologies propres dans la province. L'initiative a créé un élan pour la recherche appliquée sur le climat et l'innovation dans le domaine des technologies propres au Nouveau-Brunswick, grâce aux quatre principaux volets du programme : Fonds d'atténuation des impacts climatiques; Fonds de démarrage pour les technologies propres; Fonds d'innovation pour les technologies propres en entreprise; Fonds de commercialisation initiale pour le climat. Tous les résultats de la première année des initiatives seront disponibles en 2022.

106 *Créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services liés aux changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs tels que le logement, l'agriculture, la foresterie, la fabrication, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les technologies de l'information et les transports*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Opportunités Nouveau-Brunswick**

En 2021, le gouvernement provincial s'est associé à Green Economy Canada pour répondre à l'intérêt accru des entreprises locales pour des conseils et du soutien lorsqu'elles commencent ou accélèrent leurs efforts pour renforcer leur durabilité.

Économie verte Nouveau-Brunswick offre maintenant aux entreprises du Nouveau-Brunswick de l'aide pour dresser leur inventaire des GES, créer un plan d'action et établir des cibles de réduction des GES.

107 *Soutenir une culture de l'innovation pour saisir les possibilités économiques qu'offrent les changements climatiques, comme les outils et les approches en matière d'adaptation mis au point au Nouveau-Brunswick qui sont commercialisables ailleurs.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Opportunités Nouveau-Brunswick**

Opportunités Nouveau-Brunswick aide diverses entreprises de technologies propres du Nouveau-Brunswick à accroître leurs capacités d'exportation, qu'il s'agisse d'entreprises d'énergie solaire, de batteries, de réseau intelligent et de technologie, qui cherchent toutes à fournir des solutions au reste du monde.

Les activités et les missions commerciales ont aidé les entreprises de technologies propres du Nouveau-Brunswick à obtenir des renseignements clés sur les occasions et les paysages de marchés comme la Nouvelle-Angleterre, la Californie et l'Europe. Les entreprises locales de technologies propres ont également bénéficié de programmes de préparation à l'exportation comme le Programme de développement du marché européen et le Programme de développement des marchés asiatiques.

108 *Travailler avec le secteur du tourisme et des loisirs pour saisir les possibilités qu'offrent les changements climatiques et promouvoir le Nouveau-Brunswick comme destination de classe mondiale.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Tourisme, Patrimoine et Culture**

En 2017-2018, dans le cadre d'une initiative pilote, la saison d'exploitation de tous les parcs et de toutes les attractions de la province a été prolongée jusqu'à l'Action de grâce. En 2019-2020, cette initiative s'est poursuivie dans trois parcs provinciaux, avec la mise en place d'une saison prolongée pour Mactaquac, Mount Carleton et Sugarloaf.

Des plans de gestion des ressources (PGR) des parcs qui permettent d'obtenir des résultats sur les plans économique, de la conservation et des loisirs ont été et continuent d'être élaborés. Un PGR pour le parc provincial de New River Beach a été achevé en 2019-2020. Tous les plans prendront en considération les effets des changements climatiques et comprendront des stratégies d'atténuation.

Des énoncés de gestion des ressources provisoires ont été préparés pour six (6) parcs, y compris New River Beach. Douze énoncés de gestion des ressources provisoires supplémentaires devraient être achevés d'ici 2024. Tous les plans tiendront compte de l'impact du changement climatique et comprendront des stratégies d'atténuation.

Depuis 2019, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture s'est associé aux étudiants de la faculté de foresterie et de gestion environnementale de l'UNB pour étudier les impacts de l'agrile du frêne et du myriophylle en épi et élaborer un plan de gestion intégrée pour le parc provincial Mactaquac. Les étudiants ont également aidé à évaluer les incidences des gelées du printemps sur les types de forêts au mont Carleton. Le Ministère s'est également associé à l'Initiative des actifs naturels municipaux pour élaborer une boîte à outils naturelle permettant de gérer les répercussions de l'érosion côtière et des inondations à la plage Parlee.

Ces initiatives aident les parcs provinciaux à se préparer aux impacts des changements climatiques et à commencer à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation pour s'assurer que les parcs et les habitats sont protégés à perpétuité.

109 *Profiter des grandes possibilités financières qui existent en réduisant les coûts de l'énergie et du potentiel de réinvestissement des économies dans l'économie du Nouveau-Brunswick.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Tous les ministères**

Le gouvernement provincial a enregistré avec succès tous les bâtiments publics dans ENERGY STARMD Portfolio ManagerMD, comme indiqué dans la mesure 113. Les programmes de gestion de l'énergie sont utilisés dans les bâtiments publics, y compris les écoles et les établissements de soins de santé. Ces programmes permettront d'éviter des coûts et de réduire les GES.

RESPONSABILISATION ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

110 *Continue to release annual progress reports on implementation of the measures identified in this action plan and in the annual work plans.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Il s'agira du rapport d'étape final du plan d'action *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Un nouveau plan d'action sur les changements climatiques devrait être publié en 2022. Un rapport d'étape continuera d'être publié chaque année et fournira des mises à jour sur la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action.

111 *Établir un comité permanent de l'Assemblée législative sur les changements climatiques afin de recevoir : a - des rapports annuels sur les progrès réalisés concernant la lutte aux changements climatiques; b - des rapports annuels sur les recettes, les dépenses et le rendement du fonds spécial destiné aux changements climatiques; c - la rétroaction du conseil consultatif plurilatéral concernant le fonds sur le climat et sur les progrès réalisés pour faire face aux changements climatiques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Bureau du Conseil exécutif**

En décembre 2019, un comité permanent multipartite de l'Assemblée législative a été créé. Le mandat du Comité permanent sur les changements climatiques et l'intendance environnementale en ce qui a trait aux changements climatiques est de recevoir des mises à jour sur la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques grâce aux rapports d'étape et de recueillir des renseignements sur les changements climatiques grâce à un dialogue avec des experts et des intervenants.

En janvier 2022, le gouvernement provincial a lancé un processus de renouvellement de son plan d'action sur les changements climatiques. Le Comité a entendu des exposés du Secrétariat des changements climatiques, d'experts en la matière de divers secteurs et de représentants des Premières Nations sur des sujets liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.

112 *Utiliser la modélisation économique et énergétique à long terme pour assurer un suivi des émissions de GES, les prévoir et en rendre compte.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le modèle du système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP) du Nouveau-Brunswick a été élaboré et est mis à jour annuellement pour aider à effectuer le suivi des réductions d'émissions de GES découlant de diverses mesures et politiques d'atténuation des changements climatiques.

113 *Élaborer et mettre en œuvre un système de gestion de l'énergie pangouvernemental afin de veiller à ce que tous les ministères soient tenus responsables de la consommation d'énergie et des émissions de GES correspondantes.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Service Nouveau-Brunswick**

Plus de 800 bâtiments publics ont été saisis dans le système de gestion de l'énergie Portfolio ManagerMD d'ENERGY STARMD, y compris des écoles, des établissements de santé, des bureaux et des garages. Le système de gestion de l'énergie saisit les données sur des sources d'énergie qui sont utilisées dans nos installations, comme l'électricité, le gaz naturel, le propane, le bois, les granulés de bois, le mazout et le diesel. La compilation de ces renseignements énergétiques permet de produire des rapports sur les émissions de gaz à effet de serre.

Grâce à l'effort collaboratif d'analyse comparative énergétique, de l'optimisation opérationnelle et des investissements de l'année précédente dans des initiatives d'efficacité énergétique du programme énergétique du ministère des Transports et de l'Infrastructure dans les écoles et les hôpitaux, une réduction d'environ 14 000 tonnes de GES a été atteinte dans les établissements de santé et d'enseignement au cours de l'exercice 2020-2021.

114 *Encourager les gouvernements locaux et les entreprises à assurer la gestion des émissions de GES et la présentation de rapports à leur sujet.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial a aidé de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick à élaborer des plans locaux de réduction des GES par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'environnement. Ces plans suivent les cadres des programmes nationaux qui mettent l'accent sur la gestion et la déclaration des émissions de GES communautaires et municipales. En date de mars 2022, 51 collectivités du Nouveau-Brunswick (environ 47 %) avaient élaboré des plans de réduction des GES financés par le Fonds en fiducie pour l'environnement.

115 *Rendre compte du nombre de collectivités disposant d'évaluations des vulnérabilités liées aux changements climatiques et de plans d'adaptation achevés et des progrès accomplis vers leur mise en œuvre.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

En date du 31 mars 2022, au total, 64 municipalités, collectivités des Premières Nations et commissions de services régionaux avaient mené à bien des évaluations des vulnérabilités aux changements climatiques sur l'ensemble de leur territoire. Ces évaluations des vulnérabilités sont des analyses complètes et approfondies de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, des infrastructures naturelles, des services d'intervention d'urgence et de sécurité publique, du réseau de transport, des biens culturels importants, des paysages importants et des populations.

Sur les 64 entités, 56 municipalités, 3 collectivités des Premières Nations et 3 CSR ont élaboré des plans officiels d'adaptation aux changements climatiques qui ont ensuite été adoptés par leurs conseils municipaux, conseils de bande et conseils administratifs.

Les plans d'adaptation peuvent désormais être utilisés comme plans de travail pour guider la mise en œuvre de mesures d'adaptation conçues pour réduire les vulnérabilités propres à chaque collectivité, dans le but de réduire les risques et de renforcer la résilience globale de la collectivité aux impacts des changements climatiques.

116 *Effectuer des recherches et des analyses en collaboration avec des experts universitaires et d'autres administrations afin de développer un moyen de mesurer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de rendre compte des progrès accomplis.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Secrétariat des changements climatiques (SCC) poursuit sa collaboration avec le monde universitaire et de la recherche et avec d'autres administrations provinciales et territoriales en vue d'explorer les moyens de mesurer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de rendre compte des progrès réalisés en la matière.

En 2018, le SCC a collaboré avec des étudiants de cycles supérieurs de l'Université du Nouveau-Brunswick afin de déterminer des indicateurs pour mesurer la résilience aux changements climatiques dans les municipalités du Nouveau-Brunswick présentant les risques les plus élevés. Ce rapport avait pour objectif d'élaborer un modèle commun d'indicateurs des mesures d'adaptation utilisées pour accroître la résilience des municipalités aux répercussions des changements climatiques.

En 2022, l'Université de Moncton effectuera une analyse exhaustive de la mise en œuvre des mesures d'adaptation décrites dans les plans d'adaptation aux changements climatiques achevés, dans le but de comprendre les priorités en matière d'adaptation des municipalités, des praticiens, des ONG et des experts techniques, afin de mettre en œuvre des capacités collaboratives d'adaptation au Nouveau-Brunswick.

FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

117 *Créer et administrer un fonds pour les changements climatiques dans le but de : a - voir à ce que les recettes découlant des prix du carbone soient réinvesties pour les consommateurs et dans les secteurs économiques, afin de réduire les émissions (conservation de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables) et faciliter l'adaptation aux changements climatiques; b - s'assurer que les dépenses concordent avec les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques; c - considérer toutes les possibilités et les fonds provinciaux et fédéraux, afin de renforcer l'effet de levier du fonds pour les changements climatiques.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick a été créé en vertu de la *Loi sur les changements climatiques* en 2018. En 2021-2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi 36 millions de dollars provenant des revenus de la tarification du carbone dans le Fonds. Les projets financés jusqu'à présent aideront à réduire les émissions de GES tout en renforçant la résilience du Nouveau-Brunswick aux impacts des changements climatiques et en favorisant les possibilités d'éducation pour les jeunes de la province. Plusieurs projets approuvés ont permis de tirer profit d'occasions de financement fédéral supplémentaire.

118 *Prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.*

Statut : Terminé **Ministère responsable : Environnement et Gouvernements locaux**

Le gouvernement provincial fournit un financement annuel pour des projets pluriannuels à de nombreux groupes environnementaux par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'environnement, y compris pour des initiatives liées au climat. Au cours des cinq dernières années (2017-2018 à 2021-2022), 9 % du financement du Fonds alloué dans le cadre du processus de demande a été accordé à des demandeurs qui avaient réussi à recevoir un financement au cours de chacune des cinq dernières années. De plus, 47 % du financement du Fonds alloué dans le cadre du processus de demandes a été attribué à des demandeurs qui avaient réussi à recevoir un financement plusieurs fois au cours des cinq dernières années.

Rapport d'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre, données du Nouveau-Brunswick

INTRODUCTION

Le présent rapport comprend des renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick et sur les tendances en la matière. Les données sont présentées par secteur, illustrant la tendance des émissions et le pourcentage de contribution de chaque secteur aux émissions de GES provinciales. Toutes les données sont fondées sur les derniers renseignements disponibles dans le *Rapport d'inventaire national 2022* du gouvernement fédéral, qui comprend les émissions de GES jusqu'à 2020.

TENDANCE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Les émissions annuelles de GES du Nouveau-Brunswick de 1990 à 2020 sont représentées dans la figure 1. En 2020, les émissions de GES de la province provenant de toutes les sources s'élevaient à 12,4 mégatonnes (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂), soit environ 2 % du total canadien. Il s'agit d'une réduction de 7,3 Mt, ou de 37 %, depuis 2005. En nombre de tonnes par habitant, le total de 12,4 Mt en 2020 équivaut à des émissions de 16 tonnes par habitant, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale de 18 tonnes par habitant (figure 2). Cette réduction peut être attribuable principalement à la fermeture de centrales de production d'électricité alimentées au charbon et au mazout, à l'intégration de l'énergie éolienne, à la réorganisation du secteur forestier, aux investissements dans l'efficacité énergétique, à l'utilisation de combustibles plus propres dans l'industrie, les bâtiments et les transports, aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à la gestion des déchets (captage de méthane). La figure 3 montre une répartition de ces émissions par secteur. Le secteur de la production d'électricité figure dans un sous-diagramme à secteurs divisé par type d'usage (résidentiel, commercial et industriel).

Figure 1 : Émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick

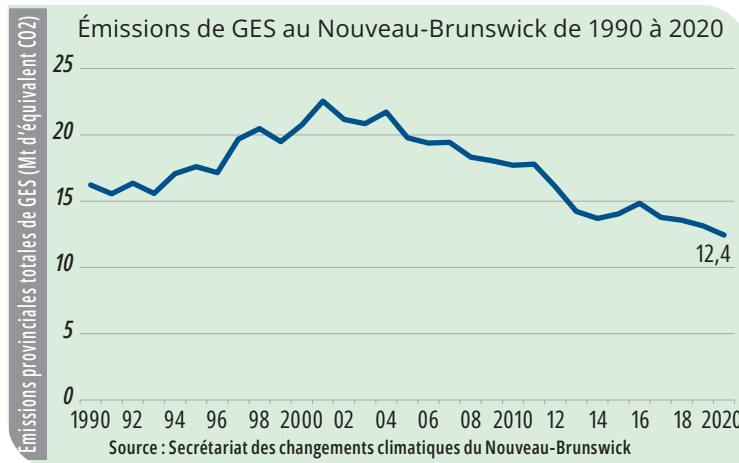


Figure 2 : Émissions de GES par habitant au Nouveau-Brunswick

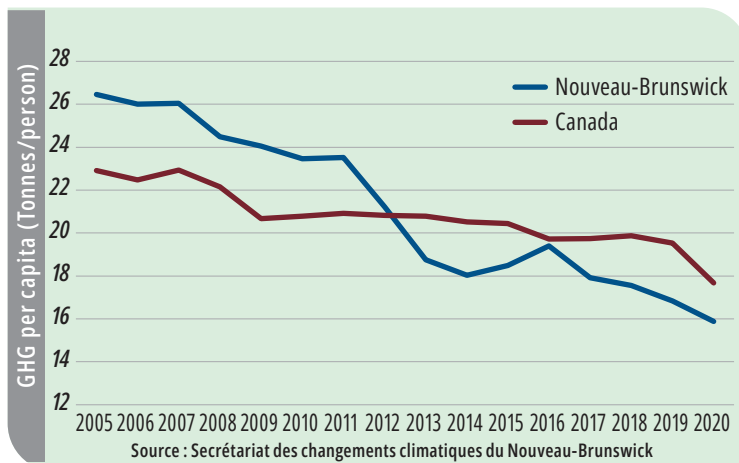
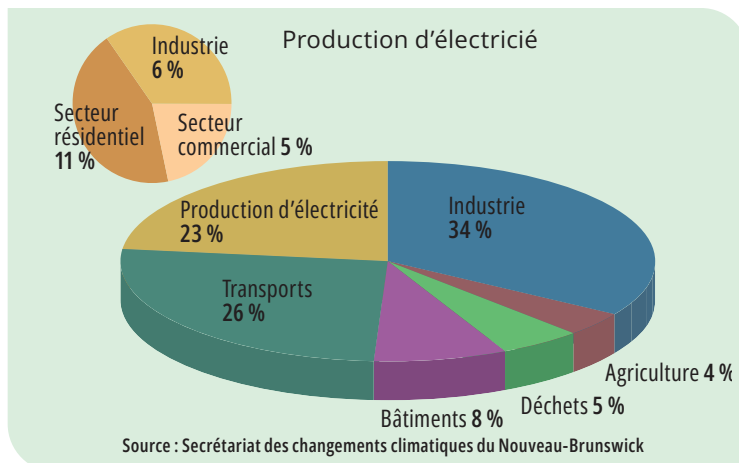


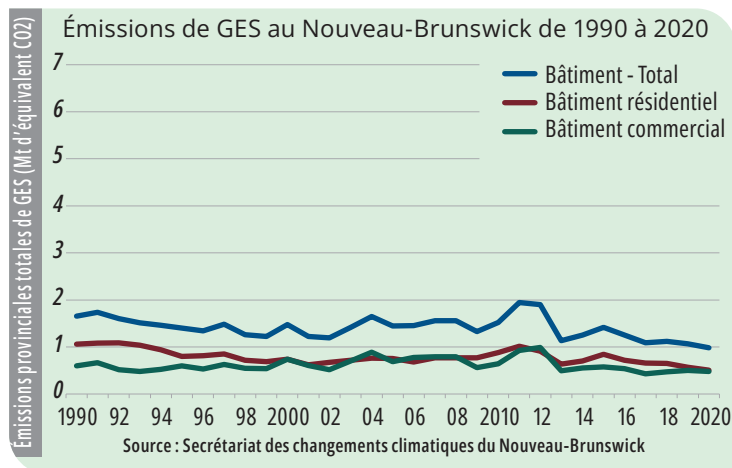
Figure 3 : Émissions de GES au Nouveau-Brunswick en 2020 – 12,4 Mt



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIE RENOUVELABLE – BÂTIMENTS RÉSIDEN­TIELS ET COMMERCIAUX

Le total des émissions de GES pour le secteur des bâtiments s'élevait à 1,0 Mt en 2020 (figure 4). Les émissions attribuées aux bâtiments résidentiels et commerciaux proviennent directement de la combustion du gaz naturel, du propane et du mazout de chauffage. Les émissions liées à l'utilisation de l'électricité dans les bâtiments sont incluses dans le secteur de la production d'électricité. La réduction des émissions dans les bâtiments résidentiels et commerciaux peut être attribuable à une augmentation des programmes d'efficacité au fil du temps.

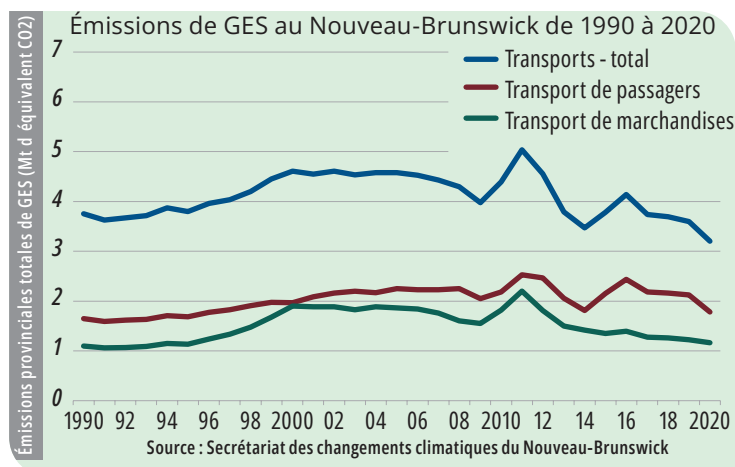
Figure 4 : Bâtiments



TRANSPORT

Le total des émissions pour le secteur du transport s'élevait à 3,2 Mt en 2020, ce qui comprend le transport de passagers (1,8 Mt) et le transport de marchandises (1,2 Mt) (figure 5). Les émissions de GES du secteur du transport ont diminué de 1,8 Mt après avoir eurent atteint un point culminant en 2011. Cette diminution peut être attribuable au fait que les gens du Nouveau-Brunswick achètent des véhicules personnels, commerciaux ou servant au transport de marchandises qui sont plus récents, qui ont une meilleure efficacité énergétique et qui doivent respecter les normes canadiennes d'émission des véhicules toujours plus rigoureuses. Bien que des gens du Nouveau-Brunswick achètent des véhicules hybrides ou électriques à faible ou à zéro émission, cela n'a pas encore contribué grandement aux réductions des émissions pour le moment.

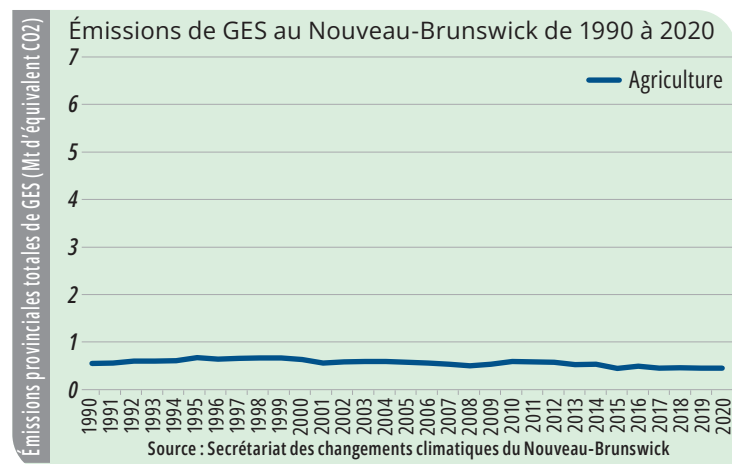
Figure 5 : Transport



AGRICULTURE

Le total des émissions de GES du secteur agricole s'élevait à 0,4 Mt en 2020 (figure 6). Dans l'ensemble, les émissions provenant de l'agriculture ont diminué légèrement depuis 1990. La plupart des émissions de ce secteur sont attribuables au fumier du bétail.

Figure 6 : Agriculture



GESTION DES DÉCHETS

Le total des émissions de GES du secteur de la gestion des déchets s'élevait à 0,7 Mt en 2020 (figure 7). Depuis 2000, les émissions connaissent une légère diminution qui est attribuable à la mise en œuvre de plans de gestion des gaz d'enfouissement par les commissions de gestion des déchets solides locales. Les six sites d'enfouissement de la province captent le méthane (qui se retrouverait autrement dans l'environnement) provenant de la décomposition des déchets organiques et cinq d'entre eux utilisent cette bioénergie pour produire de l'électricité propre, réduisant ainsi davantage les émissions de GES découlant de la production d'électricité.

INDUSTRIE

Le total des émissions de GES des grandes installations industrielles s'élevait à 4,2 Mt en 2020, ce qui représente une diminution de 1,6 Mt depuis qu'il a atteint un sommet en 2010 (figure 8). Les coûts plus élevés de l'énergie et la nécessité de demeurer concurrentiel dans les marchés d'exportation ont incité l'industrie à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et à adopter des politiques environnementales plus rigoureuses, ce qui a abouti, au fil du temps, à une diminution des émissions dans le secteur industriel. Les émissions liées à l'utilisation de l'électricité dans les installations industrielles sont incluses dans le secteur de la production d'électricité.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Les émissions de GES découlant de la production d'électricité s'élevaient à 2,9 Mt en 2020 et comprennent le secteur résidentiel (1,3 Mt), le secteur commercial (0,7 Mt) et le secteur industriel (1,0 Mt) (figure 9). Elles ont diminué depuis 2001 en raison de l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne et grâce à la fermeture de la centrale thermique au charbon au lac Grand et de la centrale au mazout à Dalhousie.

Figure 7 : Gestion des déchets

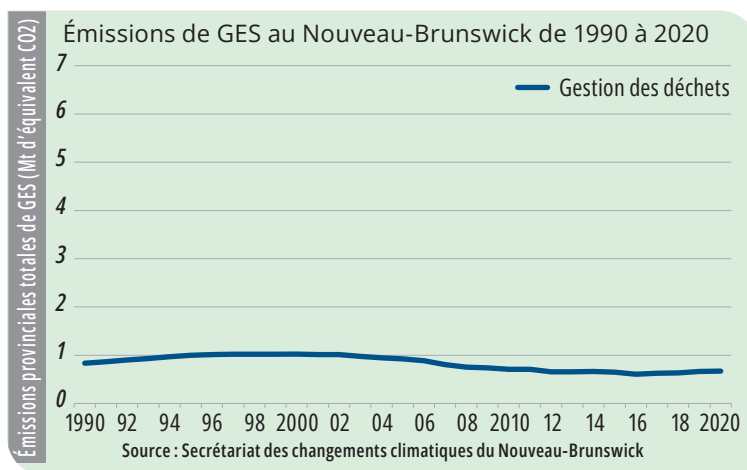


Figure 8 : Industrie

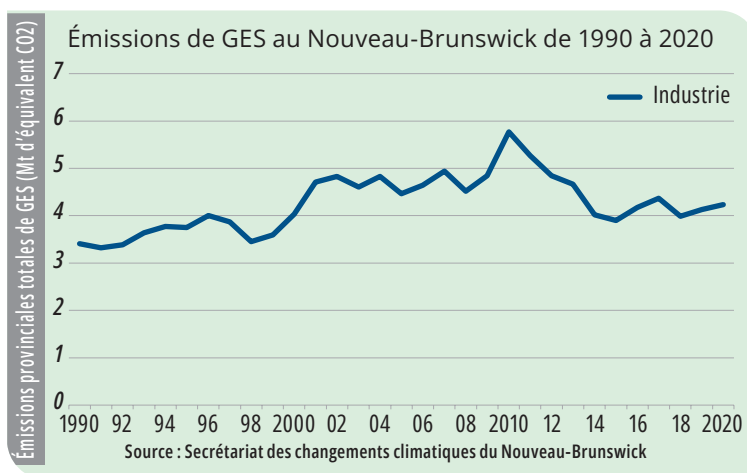
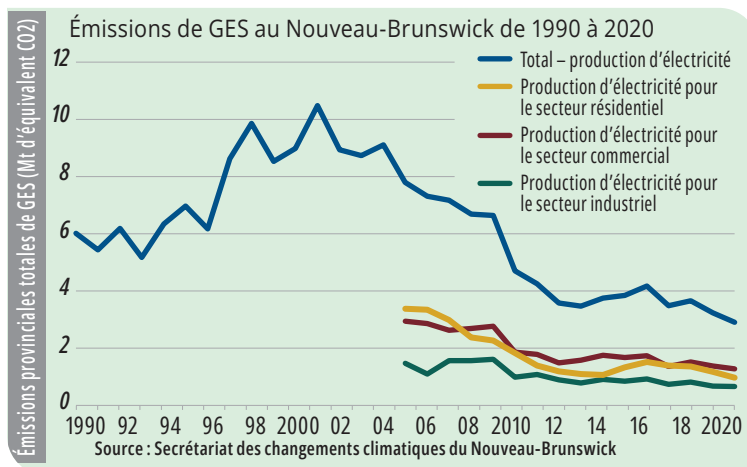


Figure 9 : Production d'électricité



Répercussions sur les gaz à effet de serre (GES) découlant de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques

Dans le cadre du présent rapport d'étape final, le Secrétariat des changements climatiques, en collaboration avec ses ministères et organismes gouvernementaux partenaires, a évalué toutes les mesures du Plan d'action sur les changements climatiques et a choisi des mesures opportunes qui permettent ou permettront d'obtenir des réductions tangibles et mesurables des gaz à effet de serre grâce à la mise en œuvre d'initiatives d'efficacité énergétique, du changement de carburant et du changement des comportements. Deux mesures sont fournies, la première étant les répercussions globales sur les émissions de GES de la province et la deuxième étant les répercussions des réductions de GES pour un secteur en particulier. Les chiffres estimatifs sur les émissions de GES sont fournis pour 2022 et 2030. Les détails pour un secteur en particulier, selon l'échelle des répercussions des GES (tableau 1), sont présentés ainsi :

Tableau 1 - Échelle des répercussions des GES

Répercussions de la réduction des GES	Portée de la réduction des GES (tonnes de GES)
Très élevées	1 000 000 et +
Élevées	De 250 000 à 1 000 000
Moyennes	De 50 000 à 250 000
Modestes	De 5 000 à 50 000
Mineures	De 0 à 5 000

Bâtiment : Depuis la mise en œuvre du plan d'action, les mesures prises, y compris les améliorations de l'efficacité énergétique apportées aux maisons et aux bâtiments ainsi que l'écologisation et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments appartenant au gouvernement, ont mené à des réductions modestes des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, cela représente, pour 2022, des répercussions élevées dans la réduction de GES pour le secteur du bâtiment. D'ici 2030, ces mesures devraient mener à des réductions moyennes des GES pour le Nouveau-Brunswick, et entraîner des répercussions globales élevées en matière de réduction des GES dans le secteur.

Secteur	2022		2030	
	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur
Bâtiment	Modestes	Élevées	Moyennes	Élevées

Transport : Depuis la mise en œuvre du plan d'action, les mesures prises pour lancer le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques du Nouveau-Brunswick en vue de réduire les émissions dans le secteur du transport, ont mené à des réductions modestes des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, cela représente, pour 2022, des répercussions modestes dans la réduction de GES pour le secteur du transport. D'ici 2030, ces mesures devraient mener à des réductions moyennes des GES pour le Nouveau-Brunswick, et à des répercussions globales élevées en matière de réduction des GES dans le secteur.

Secteur	2022		2030	
	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur
Transport	Modestes	Modestes	Moyennes	Élevées

Agriculture : Depuis la mise en œuvre du plan d'action, les mesures prises pour promouvoir des pratiques de gestion exemplaires axées sur l'agriculture de précision et la gestion des nutriments dans les fermes du Nouveau-Brunswick ont mené à des réductions mineures des émissions de GES pour la province. Dans l'ensemble, cela représente, pour 2022, des réductions modestes des GES pour le secteur de l'agriculture. D'ici 2030, ces mesures devraient permettre de continuer à atteindre des réductions mineures en matière de GES pour le Nouveau-Brunswick et entraîner des répercussions globales modestes en matière de réduction des GES dans le secteur.

Secteur	2022		2030	
	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur
Agriculture	Mineures	Modestes	Mineures	Modestes

Déchets : Depuis la mise en œuvre du plan d'action, les mesures prises pour accroître le captage du méthane dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick pour réduire les émissions de déchets ont mené à des réductions élevées des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, cela représente, pour 2022, des répercussions très élevées pour la réduction des GES dans le secteur des déchets. D'ici 2030, ces mesures devraient permettre d'atteindre des réductions élevées des GES pour le Nouveau-Brunswick et entraîner des répercussions globales très élevées en matière de réduction des GES dans le secteur.

Secteur	2022		2030	
	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur
Déchets	Élevées	Très élevées	Élevées	Très élevées

Industrie : Depuis la mise en œuvre du plan d'action, les mesures prises pour mettre en œuvre un système provincial de tarification fondé sur le rendement en vue de réduire les émissions industrielles ont mené à des réductions modestes des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, cela représente, pour 2022, des répercussions moyennes en matière de réduction des GES dans le secteur industriel. D'ici 2030, ces mesures devraient permettre d'obtenir des réductions élevées de GES pour le Nouveau-Brunswick et entraîner des répercussions globales très élevées en matière de réduction des GES dans le secteur.

Secteur	2022		2030	
	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur
Industrie	Modestes	Moyennes	Élevées	Très élevées

Électricité : Depuis la mise en œuvre du plan d'action, les mesures prises pour réduire les émissions liées à l'électricité, y compris soutenir l'adoption des ressources renouvelables, élargir les programmes d'efficacité énergétique pour aider les personnes à faible revenu et réduire notre dépendance à la production d'électricité de source fossile, ont mené à des réductions élevées des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, cela représente, pour 2022, des répercussions très élevées en matière de réduction des GES dans le secteur de l'électricité. D'ici 2030, ces mesures devraient permettre d'atteindre des réductions très élevées en matière de GES pour le Nouveau-Brunswick et entraîner des répercussions globales très élevées en matière de réduction des GES pour le secteur.

Secteur	2022		2030	
	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur	Répercussions de la réduction des GES pour le Nouveau-Brunswick	Répercussions de la réduction des GES pour le secteur
Électricité	Élevées	Très élevées	Très élevées	Très élevées

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Historiquement, il y a une forte corrélation entre les émissions de GES et les progrès économiques, c'est-à-dire que plus l'économie est forte, plus les émissions de GES sont élevées. Cependant, cette relation n'existe plus dans de nombreuses régions, y compris au Nouveau-Brunswick, où il y a eu une croissance économique, mais une réduction des émissions de GES. Depuis la mise en œuvre du premier plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick en 2007 et la poursuite avec le plan actuel, le découplage entre la croissance économique et les émissions de GES s'est accéléré au Nouveau-Brunswick (figure 1). Le découplage peut également être exprimé comme étant l'intensité des émissions de GES (GES/PIB). La figure 2 montre l'intensité des GES pour le Nouveau-Brunswick et le Canada, de 2005 à 2020. En 2020, l'intensité des GES du Nouveau-Brunswick a baissé à 0,41 tonne d'émissions de GES par tranche de 1 000 \$ du PIB, ce qui représente une réduction de 41 % depuis 2005, une réduction qui est beaucoup plus importante que la moyenne nationale de 26 %.

Figure 1: Transition du Nouveau-Brunswick vers une économie à faibles émissions de carbone

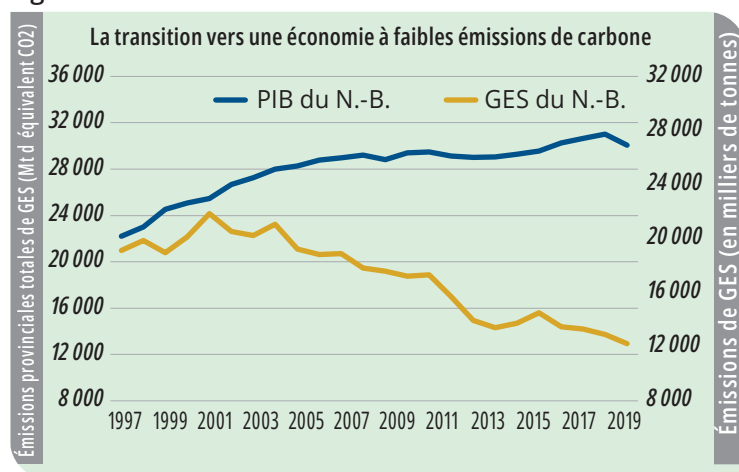


Figure 2 : Intensité des émissions de GES

